

CONSEIL GENERAL ATTALENS

Lettre adressée :

- aux membres du Conseil général
- aux membres du Conseil communal
- aux président(e)s des partis politiques
- à la presse

Date Attalens, le 28 novembre 2024
Dossier N° 0110.02.05/2024/AC

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité.e à la séance du Conseil général qui aura lieu les

LUNDI 9 ET MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 19H30
À LA SALLE POLYVALENTE DU BÂTIMENT LES BLÉS

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024
3. Présentation du Label Cité de l'Énergie Gold
4. Élection d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
5. Élection du/de la Président(e) du Conseil général pour 2025
6. Élection du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2025
7. Modification des statuts du service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Discussion
 - 7.3 Approbation
8. Locaux communaux PPE La Source à Tatroz – Vote d'entrée en matière
 - 8.1 Information du Conseil communal
 - 8.2 Discussion
 - 8.3 Vote d'entrée en matière

Commune d'Attalens
Administration communale
Rue de l'Eglise 4 / CP
1616 Attalens

Bureau
Caisse
Service technique

021 947 41 85
021 947 52 80
021 947 55 70

IBAN CH64 0900 0000 1800 0625 9
secretariatCG@attalens.ch
www.attalens.ch

- 9. Présentation du plan financier
- 10. Présentation générale du budget
- 11. Budget 2025
 - 11.1 Budget de résultats
 - 11.2 Budget des investissements
 - 11.2.1 Remplacement carrelage et portes du bâtiment scolaire Le Renard
 - 11.2.2 Panneaux solaires bâtiment édilité
 - 11.2.3 Remplacement véhicule édilitaire
 - 11.2.4 Remplacement équipement hivernal voirie
 - 11.2.5 Mesures canalisations eaux claires et usées
 - 11.2.6 Sécurisation accès au périmètre scolaire
 - 11.2.7 Études et réalisation de modérations de trafic
 - 11.3 Préavis de la commission financière
 - 11.4 Vote du budget global
- 12. Communications du Conseil communal
- 13. Divers

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Anne Charrière
Secrétaire

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Révision des statuts du SLPP-GV

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024.

Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

Description

Révision de l'article 14

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

1 Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic ;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic ;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition ;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé.

La nouvelle composition du comité de direction renforcera la représentation des communes.

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver la révision des statuts du SLPP-GV.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation des trois-quarts des voix des communes ainsi que de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Assemblée des délégué-e-s du 31 octobre 2024

ARRÊTÉ

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU SLPP-GV

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) ;
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) ;
- le message du comité de direction du 25 septembre 2024 ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'assemblée des délégué-e-s du SLPP-GV adopte la révision des statuts dans sa teneur. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation des communes et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Article 2

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 123d de la loi sur les communes.

Ainsi approuvé par l'assemblée des délégué-e-s du SLPP-GV, le 31 octobre 2024.

AU NOM DU SLPP-GV

La Présidente de l'assemblée



Nicole Tille

Le Directeur



Nicolas N'koué

STATUTS DE L'ASSOCIATION du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse »

Remarque préliminaire

Dans les présents statuts, les dénominations de personnes, de titres et de fonctions sont au masculin. Elles désignent toutefois indifféremment les femmes et les hommes.

I. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1 Membres

Les communes du district de la Glâne et du district de la Veveyse sont membres de l'association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 2 Nom

L'association de communes (ci-après : l'association) porte le nom suivant : « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse », appelé ci-après également « SLPPGV ».

Art. 3 But

¹ L'association a pour but d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures relatives au service de logopédie, psychologie et psychomotricité.

² L'association peut aussi, contre rétribution, offrir les services susmentionnés et d'autres à des tiers, par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant, au sens de l'article 112 LCo.

Art. 4 Siège

L'association a son siège à Romont/FR.

II. ORGANISATION

Art. 5 Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée des délégués ;
- b) le comité de direction ;
- c) le directeur ;
- d) la commission financière.

III. ASSEMBLEE DES DELEGUES

Art. 6 Représentation des communes

¹ Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire.

² Chaque commune désigne en outre le nombre de délégués qui représente ses voix.

³ Fait foi l'effectif de la population légale, selon la dernière statistique publiée.

Art. 7 Désignation des délégués et durée du mandat

¹ Dans les deux mois après l'assermentation des conseillers communaux, le conseil communal de chaque commune membre désigne, en principe en son sein, les délégués pour la législature correspondant à celle du conseil communal. Il peut aussi leur désigner des suppléants.

² Le nom des délégués et des suppléants sont aussitôt communiqués au secrétariat de l'association.

Art. 8 Séance constitutive

¹ La séance constitutive est convoquée par les Préfets de la Glâne et de la Veveysse.

² Le procès-verbal de la séance constitutive jusqu'à la nomination du secrétaire de l'assemblée des délégués est rédigé par le secrétaire du comité de direction.

³ L'assemblée des délégués se constitue pour la législature en élisant, sous réserve de désignations statutaires, son président, son vice-président et son secrétaire.

⁴ Le président et le vice-président ne peuvent pas être délégués de la même commune

⁵ Le secrétaire peut être choisi en dehors de l'assemblée des délégués.

Art. 9 Attributions

¹ L'assemblée des délégués a les attributions légales suivantes :

- a) elle élit son président, son vice-président et son secrétaire. En principe, le président est le représentant d'un des chefs-lieux et ce en alternance par législature ;
- b) elle fixe, pour la législature, le nombre de membres dont sera composé le comité de direction, dans les limites de l'article 14 al. 1;
- c) elle élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre ;
- d) elle désigne l'organe de révision;
- e) elle décide du budget, approuve les comptes et prend acte du rapport de gestion;
- f) elle vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent, ainsi que la couverture de ces dépenses;
- g) elle vote les dépenses non prévues au budget;
- h) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles;
- i) elle adopte les règlements de portée générale de l'association, dont en particulier le règlement des finances;
- j) elle approuve les contrats conclus en application de l'article 112 al. 2 LCo;
- k) elle surveille l'administration de l'association;

- l) elle décide des modifications de statuts et de l'admission de nouveaux membres;
- m) elle décide de la dissolution de l'association conformément à l'article 37 alinéa 1 des présents statuts et désigne d'éventuels liquidateurs;
- n) de manière générale, elle exerce toutes les autres attributions qui, selon la loi sur les communes, relèvent de la compétence de l'assemblée communale ou du conseil général.

² L'assemblée des délégués peut déléguer au comité de direction certaines de ses attributions, conformément à l'article 67 LFCo.

³ De même, l'assemblée des délégués peut désigner des commissions, en changer le nombre ou charger une délégation de ses membres de gérer et d'assurer le suivi des affaires courantes.

Art. 10 Convocation

¹ L'assemblée des délégués est convoquée au moins 20 jours à l'avance par courriel adressé à chaque conseil communal, charge à celui-ci d'informer ses délégués, et par publication dans la Feuille officielle au moins 10 jours à l'avance. La convocation contient la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour établi par le comité de direction. Les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

² L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

³ L'assemblée des délégués se réunit au moins une fois par année pour l'examen du budget et des comptes. D'autres réunions peuvent avoir lieu si le comité de direction l'estime nécessaire ou si le quart des délégués ou des communes membres le demandent.

Art. 11 Publicité des séances

Les séances de l'assemblée des délégués sont publiques. Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Art. 12 Délibérations

¹ L'assemblée des délégués prend ses décisions à la majorité absolue des voix exprimées, les abstentions, les votes blancs et les votes nuls n'étant pas comptés ; en cas d'égalité, le président départage.

² L'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu au bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le quart des voix aptes à s'exprimer.

³ L'assemblée des délégués ne peut prendre de décision que si la majorité des voix est représentée.

⁴ Les membres du comité de direction assistent aux séances sans droit de vote.

⁵ La règle relative à la récusation d'un membre de l'assemblée communale est applicable par analogie au délégué (article 21 LCo).

Art. 13 Procès-verbal

¹ Le comité veille à ce que le procès-verbal puisse être consulté dès sa rédaction par toute personne qui le demande.

² Le procès-verbal est publié sur le site internet de l'association dès sa rédaction ; toutefois :

- a) jusqu'à son approbation, une précision relative à son caractère provisoire doit être donnée ;
- b) le comité peut, pour des raisons de protection des données personnelles, anonymiser certains passages dans la version publiée sur internet, en le signalant clairement dans le document.

IV. COMITE DE DIRECTION

Art. 14 Composition

¹ Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne dont 1 Syndic ;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse dont 1 Syndic ;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne avec voix consultative et force de propositions;
- h) le préfet de la Veveyse avec voix consultative et force de propositions.

² Le directeur, le secrétaire et un représentant du personnel du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse assistent au comité de direction avec voix consultative.

Art. 15 Présidence

¹ Le président de l'assemblée des délégués peut assumer la présidence du comité de direction.

² En principe la présidence est assurée par le représentant d'un des chefs-lieux, en alternance par législature.

Art. 16 Attributions

¹ Le comité de direction a les attributions suivantes :

- a) il dirige et administre l'association;
- b) il représente l'association envers les tiers;
- c) il prépare les objets à soumettre à l'assemblée des délégués et exécute ses décisions;
- d) il établit l'inventaire des postes de travail de l'association, engage le personnel et surveille son activité ;
- e) il élabore les règlements généraux de l'association;
- f) il surveille la mise à disposition par les Communes membres de locaux adéquats, répondant aux normes en vigueur pour la mise en œuvre des buts de l'association;
- g) le comité de direction peut, moyennant un cahier des charges précis, répartir entre ses membres la charge de préparer et d'exécuter certaines des tâches ou décisions dont il a la compétence ou de surveiller certaines affaires.

² En matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au comité selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

³ Le comité de direction peut inviter des tiers à participer à ses séances ou à celles de ses commissions,

avec voix consultative.

⁴ Le comité de direction exerce toutes les compétences qui ne sont pas attribuées par la loi ou les statuts à un autre organe.

Art. 17 Durée des fonctions

¹ Les membres du comité de direction sont élus en début de législature pour la durée de celle-ci. Ils sont rééligibles.

² Une personne élue en cours de législature l'est jusqu'au terme de celle-ci.

³ Lorsqu'un membre quitte la fonction qu'il exerçait au moment de son élection, il perd son statut de membre du comité de direction.

Art. 18 Organisation du comité de direction

Le comité de direction se constitue lui-même, désignant en particulier son président et son vice-président et son secrétaire, lequel n'a pas besoin d'être membre.

Art. 19 Convocation et délibérations

¹ Le comité de direction est convoqué au moins 10 jours à l'avance, cas d'urgence réservé.

² Les dispositions de la loi sur les communes relatives aux séances du conseil communal (art. 62 à 66 LCo) et aux commissions (art. 67 LCo) sont applicables par analogie au comité de direction.

V. DIRECTEUR

Art. 20 Statut et attribution

Le statut et les attributions du directeur sont déterminés par son contrat, le cahier des charges relatif à sa fonction, les règlements du SLPPGV et toute autre disposition prise par le comité.

VI. COMMISSION FINANCIERE

Art. 21 Composition - Nomination

¹ La commission financière est composée de 3 membres élus par l'assemblée des délégués, en-dehors des membres du comité et des employés de l'association.

² Elle comprend au moins un membre par district.

Art. 22 Constitution – Convocation – Décisions – Jetons de présence

¹ La commission financière désigne son président et son secrétaire.

² Elle ne peut prendre de décisions que si l'ensemble de ses membres sont présents. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal.

³ Le comité de direction fournit à la commission financière 20 jours au moins avant l'assemblée des délégués les documents relatifs aux affaires énumérées à l'art. 67 al 1 de la loi sur les finances communales (LFCo) et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.

⁴ Le rapport et les préavis de la commission financière sont communiqués au comité au moins 3 jours avant l'assemblée des délégués.

⁵ Les membres de la commission financière sont rétribués par l'association. Le montant est porté au

budget du compte de résultats.

Art. 23 Attributions

Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par l'article 72 LFCo.

VII. ORGANE DE REVISION

Art. 24 Désignation de l'organe de révision

L'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière, désigne l'organe de révision et fixe la durée de son mandat, sous réserve de l'article 57 al. 2 LCo.

Art. 25 Attributions

¹ L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.

² Le comité de direction fournit à l'organe de révision tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

VIII. PERSONNEL

Art. 26 Statut du Personnel

Les dispositions des articles 69 et suivants LCo s'appliquent par analogie au personnel de l'association.

IX. FINANCES

Art. 27 Ressources

Les ressources de l'association sont :

- a) des contributions des communes;
- b) des subventions;
- c) des participations de tiers, de dons, de legs;
- d) des autres revenus de l'association.

Art. 28 Répartition des charges - Dépenses d'investissement

¹ Les dépenses d'investissement, après déduction des ressources, sont financées par l'association.

² Les charges financières découlant des investissements sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 29.

Art. 29 Répartition des charges - Charges de résultat

¹ Les charges de résultat se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

² Les charges financières et d'exploitation découlant des investissements sont réparties entre les communes membres comme suit :

a) Répartition primaire - charges interdistrict

- 50 % en fonction de la population légale totale des districts ;

- 50 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal total des districts (*impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune + impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital + impôt à la source*).

b) Répartition secondaire - charges de district

- **Disposition particulière aux communes de la Glâne.**

Pour les communes glânoises, elles se répartissent leur part globale selon la clef glânoise, soit :

- pour 40 % : en fonction de la population légale ;
- pour 60 % : en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (*impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune + impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital + impôt à la source*).

- **Disposition particulière aux communes de la Veveyse.**

Pour les communes veveysannes, elles se répartissent leur part globale selon la clef veveysanne, soit :

- pour 40 % : en fonction de la population légale ;
- pour 60 % : en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (*impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune + impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital + impôt à la source*).

Art. 30 Répartition des charges – Charges administratives et autres charges communes

¹ Les charges communes sont des charges qui, par nature, ne peuvent pas être attribuées en tout ou en partie à une tâche déterminée. En principe, il s'agit du chapitre 0 du plan comptable.

² Les charges administratives et communes sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 29.

³ Les autres charges sont imputées sur les chapitres de fonctionnement des différentes tâches au prorata du total annuel des charges de fonctionnement de chaque tâche, déduction faite des charges financières.

Art. 31 Budget et comptes

Le budget et les comptes de l'association sont établis et tenus selon les dispositions légales applicables en la matière.

Art. 32 Modalités de paiement

¹ Les communes sont tenues de s'acquitter de leur participation dans les 30 jours suivant la réception du décompte y relatif.

² Le comité de direction peut décider de percevoir des acomptes en cours d'exercice. Il fixe l'échéance des acomptes.

³ Après l'échéance, l'intérêt est facturé au taux du compte courant de trésorerie.

Art. 33 Limite d'endettement

¹ L'association de communes peut contracter des emprunts.

² La limite d'endettement est fixée à :

- a) 2'000'000.- francs pour les investissements ;
- b) 500'000.- francs pour le compte de trésorerie.

Art. 34 Initiative et référendum

¹ Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux articles 123a et suivants LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.

² Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à 500'000.- francs sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.

³ Lorsqu'une dépense nouvelle décidée par l'assemblée des délégués est supérieure à 2'000'000.- francs elle est soumise au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.

⁴ Le montant net de la dépense fait foi, les subventions et participations de tiers n'étant pas comptées.

⁵ En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté 10 fois la dépense annuelle.

X. INFORMATION ET ACCES AUX DOCUMENTS

Art. 35 Principe

Les organes de l'association mettent en œuvre le devoir d'information et l'accès aux documents conformément aux présents statuts et à la législation en la matière.

XI. DISPOSITIONS FINALES

Art. 36 Sortie

¹ Aucune commune ne peut sortir de l'association avant d'en avoir été membre pendant 20 ans au moins.

² Par la suite, elle peut le faire pour la fin d'une année civile moyennant un délai de résiliation de 2 ans. La demande est formulée par écrit. La commune sortante doit apporter la preuve qu'elle est à même de satisfaire d'une autre manière aux exigences légales relatives aux tâches assumées par l'association. En outre, les autres communes ne doivent pas en subir un préjudice.

³ La commune sortante n'a aucun droit à une part des actifs de l'association. Elle doit dans tous les cas rembourser sa part de dettes calculée conformément à l'article 29 des statuts.

Art. 37 Dissolution

¹ Sous réserve de la législation cantonale, l'association ne peut être dissoute que par décision des $\frac{3}{4}$ des délégués des communes membres. En cas de dissolution, les organes de liquidation devront donner préférence à toutes solutions permettant de poursuivre les tâches de l'association.

² Si aucune solution ne peut être trouvée, le capital disponible après liquidation de l'association passe aux communes membres au prorata de leur population légale fixée selon l'ordonnance du conseil d'Etat.

³ Le cas échéant, les dettes seraient réparties de même.

Art. 38 Abrogation

Les statuts approuvés par le Conseil d'Etat le 23 mai 2018 sont abrogés.

Art. 39 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur le 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation des communes et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

**Pour l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité
de la Glâne-Veveyse »**

Ainsi adoptés par l'assemblée des délégués le 31 octobre 2024.

Romont, le

La Présidente

Nicole Tille

Romont, le

Le secrétaire

Nicolas N'koué

Conseil général du 9-10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Vote d'entrée en matière

Locaux communaux PPE La Source à Tatroz

Pour donner suite à la proposition faite lors du Conseil général du 1^{er} octobre 2024, le Conseil communal peut apporter les informations ci-après.

Historique

Pour rappel, le Conseil général a approuvé le 15.06.2020 un crédit d'investissement de CHF 379'625.- pour le financement de locaux pour les sociétés dans la PPE Résidence La Source à Tatroz pour une durée de 30 ans.

Pour financer cette opération, l'intention était de réaliser un report d'indice de la parcelle de la place de jeux voisine et financer le solde via un emprunt bancaire.

Le projet prévoyait des locaux de ~76m² et ~119 m².

Evolution

En 2022, sur la base du premier projet mis à l'enquête et ayant fait l'objet d'une autorisation de construire, le Conseil communal a convenu avec RESA Holding SA des modalités d'une servitude personnelle et d'une convention de report d'indice. Ces modalités consistaient en une participation de CHF 391'000.- (dont CHF 41'431.- versés au début du chantier) et du report d'indice correspondant à CHF 272'625.-.

Le projet a ensuite fait l'objet d'un recours tranché par le Tribunal cantonal qui a réduit le report d'indice constructible de moitié. Cette modification a débouché sur un projet modifié avec des locaux communaux de 90m² et 60m².

Ce deuxième projet modifié a fait l'objet d'une autorisation de construire en septembre 2023. Cette dernière a été attaquée et annulée par décision du Tribunal cantonal. Un troisième projet a été mis à l'enquête publique en été 2024.

Situation actuelle

Le projet mis à l'enquête le 17.06.24 comprend une salle villageoise de ~84m² et un local de rangement de ~33m². L'investissement (non actualisé) porte sur ~CHF 290'000.- et la recette attendue du report de 50% du potentiel constructible de la place de jeux est de CHF 144'240.-

Les sociétés principalement concernées ont réitéré leur intérêt pour la variante actuelle.

Le dossier est en traitement à la Préfecture en attente d'une autorisation de construire.

Alternatives

Si des besoins ne devaient pas être couverts par ce projet, des réflexions peuvent être menées pour les intégrer dans les autres projets communaux (par ex. Artisans 20) à court/moyen terme ou de nouveaux projets avec un horizon de réalisation plus lointain.

Conclusion

Sur la base des éléments exposés ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général de ne pas entrer en matière et de poursuivre le projet tel que présenté.



Commune d'Attalens

Budgets 2025 et plan financier 2026-2030

Table des matières

PRESENTATION DU PLAN FINANCIER	3
Message du Conseil communal	3
Dispositions légales	
Evolution du compte de résultats 2026-2030	4
Commentaires / bases de travail / hypothèses – natures	6
Planification des investissements 2025-2030	8
Evolution de la fortune	10
Conclusion	12
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	13
Résumé à l'intention des décideurs	13
Tableau évolution budget 2024-2025 par natures	15
Commentaires par natures	16
Ratios	19
BUDGET DE RESULTATS	20
BUDGET DES INVESTISSEMENTS.....	51

Présentation du plan financier

Message du Conseil communal

Nous avons le plaisir vous présenter le plan financier 2026-2030. Il a été validé par l'exécutif lors de la séance du 11 novembre 2024.

Ce document de planification financière est un instrument d'information sur les intentions et perspectives futures d'investissement de la commune. Si le budget 2025 est un instrument de planification à court terme et essentiel à la gestion courante de la Commune, le plan financier recense les investissements prioritaires arrêtés par l'exécutif communal. Il renseigne sur l'évolution du compte de résultat.

Le plan financier est un outil important afin de pouvoir juger des moyens à disposition pour la mise en œuvre des projets. Cette planification est revue chaque année, dans le cadre de l'élaboration du budget, afin de prendre en compte les changements intervenus durant l'année tant au niveau de l'environnement socio-économique, des adaptations légales et des besoins de la collectivité locale et de district. Il est important de relever que cet instrument n'est pas statique, au contraire ; il s'adapte au minimum 2 fois par an, en fonction des résultats réalisés et de l'avancement des projets. Le tableau présenté ci-dessous inventorie les investissements projetés par la commune et qui devraient se réaliser durant les 5 prochains exercices. Il montre les options données au développement de la Commune.

Dispositions légales

La Loi sur les finances communales du 22.03.2018 précise aux art. 5 & 6, le fondement de la planification financière.

Elle mentionne :

Art. 5 But

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences et procédures

- 1 La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- 2 Le plan financier est adopté par le conseil communal.
- 3 Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.

Evolution du compte de résultats 2026-2030

Une analyse de l'évolution des charges et produits par nature a permis de réaliser la planification pour les 5 prochaines années. Les coûts et recettes induits ont été consolidés dans la planification afin de déterminer l'impact sur le résultat projeté. L'évolution des charges et produits doit s'effectuer sur la base de différents critères en possession de la commune. Dans de nombreux domaines, la commune n'a pas ou très peu d'emprise – comme l'enseignement, la santé, l'action sociale, etc.

Planification financière du compte de résultat de 2026 à 2030

Nature_2	Libellé nature_2	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030
Total 30	Charges de personnel + 2% / an	5'351'867	5'589'037	5'702'411	5'816'459	5'932'788	6'051'444	6'172'473	6'295'923
Total 31	Charges de biens et services d'exploitation + 7% / an	3'304'006	3'708'132	4'001'686	4'276'454	4'575'806	4'896'112	5'238'840	5'605'559
Total 33	Amortissement du patrimoine administratif + 2% / an	1'766'738	1'838'516	1'880'569	1'918'181	1'956'544	1'995'675	2'035'589	2'076'300
Total 34	Charges financières + 2% / an	345'616	352'961	472'580	482'032	491'672	501'506	511'536	521'767
Total 35	Attributions aux fonds et financements spéciaux + 0% / an	99'657	60'110	177'809	177'809	177'809	177'809	177'809	177'809
Total 36	Charges de transferts 361 - selon planif assoc district	11'554'366	12'019'152	12'183'339	12'499'678	12'882'953	13'224'721	13'444'431	13'645'245
Total 38	Charges extraordinaires + 0% / an	28'815	0	10'235	0	0	0	0	0
Total 39	Imputations internes + 0% / an	1'312'649	1'474'958	1'469'149	1'469'149	1'469'149	1'469'149	1'469'149	1'469'149
Total 40	Revenus fiscaux + 2.8% / an	-13'994'527	-12'556'075	-13'433'590	-13'810'473	-14'197'929	-14'596'256	-15'180'106	-15'787'310
Total 41	Patentes et concessions + 0% / an	-600	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
Total 42	Taxes et redevances + 3.75% / an	-3'813'978	-3'923'912	-4'036'672	-4'188'047	-4'345'099	-4'508'040	-4'677'092	-4'852'483
Total 43	Revenus divers + 0% / an	-391'809	-43'325	-56'310	-56'310	-56'310	-56'310	-56'310	-56'310
Total 44	Revenus financiers + 0% / an	-230'652	-216'070	-223'620	-223'620	-223'620	-223'620	-223'620	-223'620
Total 45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux + 0% / an	-607'499	-164'099	-206'458	-206'458	-206'458	-206'458	-206'458	-206'458
Total 46	Revenus de transferts + 0.9% / an	-4'589'213	-4'575'587	-4'617'652	-4'659'211	-4'701'144	-4'743'454	-4'786'145	-4'829'220
Total 48	Revenus extraordinaires + 0% / an	-1'151'368	-1'114'151	-1'012'490	-1'012'490	-1'012'490	-1'012'490	-1'012'490	-1'012'490
Total 49	Imputations internes + 0% / an	-1'312'649	-1'474'958	-1'469'149	-1'469'149	-1'469'149	-1'469'149	-1'469'149	-1'469'149
Total charges		23'763'715	25'042'865	25'897'778	26'639'761	27'486'722	28'316'416	29'049'826	29'791'752
Total produits		-26'092'295	-24'069'177	-25'056'941	-25'626'757	-26'213'198	-26'816'776	-27'612'369	-28'438'040
Résultat budgété sans actifs transitoires		2'328'581	-973'688	-840'838	-1'013'004	-1'273'523	-1'499'639	-1'437'457	-1'353'712
Actifs transitoires (impôts à recevoir)		1'099'669	1'500'000						
Résultat probable aux comptes		1'228'912	526'312	659'162	486'996	226'477	361	62'543	146'288

Commentaires / bases de travail / hypothèses – natures

CHARGES

Charges de personnel (30)

Hypothèse : taux de progression moyen de 2 % des charges de personnel, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires ainsi que du coût de la vie. Pour l'année 2025, le coût de la vie se monte à 1.2%.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Hypothèse : indexation des charges avec un taux moyen de 7 %.

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Base de calcul : les amortissements sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

Charges financières (34)

Base de calcul : le taux moyen est calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats en cours et les prévisions sur 5 ans. Ce poste inclut également les charges des bâtiments du patrimoine financier.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Pour les attributions aux financements spéciaux (anciennement nommés « réserves »), le montant budgété pour 2025 sera utilisé comme base pour la planification financière.

Charges de transferts (36)

Il s'agit des dédommagements à des collectivités publiques (dépenses liées ou de transfert), de la péréquation financière intercommunale et des subventions à des collectivités et à des tiers.

Base de calcul : les charges en lien avec l'ACV, le RSSV et le COV sont reprises selon la planification fournie par chaque association de district.

Charges extraordinaires (38)

Il n'y a pas d'attribution extraordinaire au capital propre car les résultats planifiés sont négatifs.

Imputations internes (39)

Le montant budgété pour 2025 sera utilisé comme base pour la planification financière.

REVENUS

Revenus fiscaux (40)

Hypothèse : au niveau des impôts, l'évaluation porte sur une progression annuelle constante de 2.8 % et en tenant compte également d'informations en possession de l'administration sur l'arrivée ou le départ de contribuables. Les estimations futures devront toujours être prudentes tout en se rapprochant plus de la réalité, grâce à un meilleur suivi (plus précis et détaillé) des rentrées fiscales des personnes physiques.

Patentes et concessions (41)

Hypothèse : le budget 2025 est pris comme base pour les prochaines années.

Taxes et redevances (42)

Hypothèse : taux d'augmentation de 3.75 %.

Revenus divers (43)

Hypothèse : le budget 2025 est pris comme base pour les prochaines années.

Revenus financiers (44)

Hypothèse : le budget 2025 est pris comme base pour les prochaines années.

Prélèvements sur fonds et financements spéciaux (45)

Hypothèse : le budget 2025 est pris comme base pour les prochaines années.

Revenus de transferts (46)

Hypothèse : taux d'augmentation de 0.9 %.

Revenus extraordinaires (48)

1/10^e du prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif est planifié sur 10 ans (2025 = 5^{ème} année).

Imputations internes (49)

La nature 49 est identique à la 39.

Planification des investissements 2025-2030

Les investissements nets attendus pour les années 2025-2030 représentent 38.3 millions de francs. Ces projets répondent à la volonté de maintenir des infrastructures de qualité et aux prestations qu'une collectivité se doit d'offrir à sa population. L'investissement en lien avec la construction du bâtiment à l'entrée du village de 12.5 millions prévu en 2028 pourra être inférieur si un partenariat public-privé (PPP) est mis en place. Les charges et produits financiers induits également.

Le programme est ambitieux et la marge d'autofinancement estimée insuffisante pour assurer le financement de ces projets. Le recours à l'emprunt sera nécessaire et l'endettement augmentera.

Le tableau ci-après récapitule les principaux projets des exercices prochains :

Planification des investissements

Fonction	Libellé	Dépenses 2025	Dépenses 2026	Dépenses 2027	Dépenses 2028	Dépenses 2029	Dépenses 2030	Dépenses dès 2031
1	Ordre et sécurité							
1110	Sécurité							
	Sécurisation accès au périmètre scolaire	173'500						
2	Formation							
2170	Bâtiments scolaires Attalens							
	Rénovation carrelage ancien Renard	210'000						
	Procédure et réalisation bâtiment "Cœur village"	8'000'000						
	Réalisation agrandissement Baobab		A estimer					
	Ecoles Aviateur et Mouton, sols						150'000	
	Blés, fenêtres coulissantes						100'000	
2176	Bâtiments cercle scolaire							
	Extension parc photovoltaïque Le Mouton			103'000				
	Aménagements locaux AES-crèche en salles de classe			50'000				
3	Culture, sport et loisirs							
3420	Loisirs							
	Artisans 20 - Etude aménagements/équipements	Etude ES / AE						
	Artisans 20 - Travaux aménagements/équipements		A estimer					
6	Trafic et télécommunications							
6150	Routes communales et génie-civil							
	Achat véhicules et machines	197'800						
	Réfection La Grande-Fin => En Perrey		173'500					
	DP 1813 + dévêtiture Vuarat				50'000			
	Ch du Mont					340'000		
	Ch Vers-les-Galley						150'000	
	Eclairage public		50'000					
	La Jaqua - partie haute (68 à 134)			200'000				
6151	Bâtiment édilité							
	Panneaux solaires	66'000						
6220	Trafic régional et agglomération							
	Agglo-Rivelac - Arrêts de bus secteur Tatroz-Vuarat-Rombuet				950'000			
	Agglo-Rivelac - Parking multimodal « La Condémine »					500'000	8'000'000	
	Agglo-Rivelac - Trottoir et piste cyclable Attalens-Vuarat-Remaufens				2'100'000			

7	Environnement et aménag. du territoire							
7101	Réseau d'eau potable (EP), maintien de la valeur						360'000	
	Adduction école direction rte Rombuet							
	Adduction vanne 3 voies Rte Vevey 44 - croisée Rotta		162'500					
	Adduction La Mulla 42 à la Jaqua 117			97'500				
	Borne hydrante La Mulla				53'500			
7201	Réseau d'eaux usées (EU), maintien de la valeur							
	Défauts et inspections collecteurs EC-EU	240'000				240'000		
	Bassin de rétention / zone naturelle et de détente					2'500'000		
7900	Aménagement du territoire							
	Modération vitesse trafic	126'500						
	Etude bâtiment "Entrée du village"			275'000				
	Réalisation bâtiment "Entrée du village"					12'500'000		
	Projets Masterplan => 2040 (ancienne banque, Ange)							A estimer
9	Finances et impôts							
9630	Auberge de l'Ange							
	Remplacement ventilation					300'000		
9634	Projet atelier de couture							
	Etude et avant-projet						150'000	
9635	Reraise 10							
	Etude Reraise 10	variante CC						
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	9'013'800	386'000	450'500	18'693'500	1'200'000	8'550'000	0

Evolution de la fortune

La Loi cantonale sur les communes et l'Ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Le budget du compte de résultat des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Les résultats déficitaires attendus et l'insuffisance de financement des investissements planifiés vont immanquablement puiser dans la fortune de la Commune.

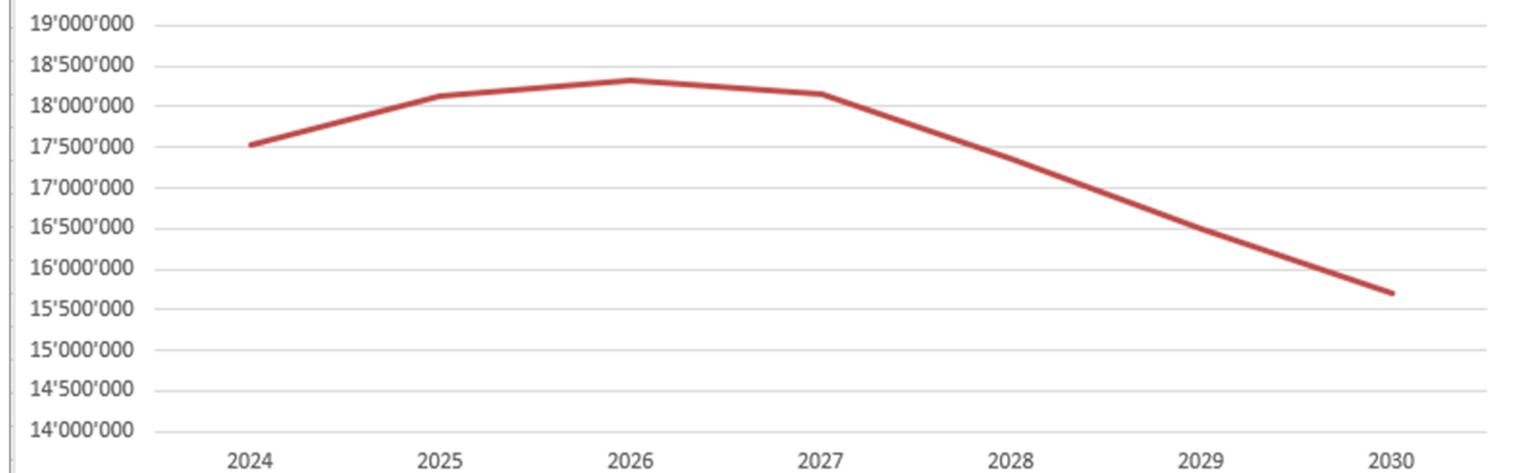
En lien avec ces projets de prélèvement, l'état de la fortune demeure cependant dans les limites fixées par l'ordonnance sur la gestion financière des communes, notamment l'équilibre budgétaire précisant qu'un excédent de charge ne peut être budgétisé que s'il est couvert par l'excédent du bilan.

Années	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total des charges induites des nouveaux investissements	57'781	293'628	378'758	756'888	868'650	920'150
Total des charges de résultat avec nouveaux investissements	25'955'559	26'933'389	27'868'230	29'120'304	29'974'476	30'727'902
Total des produits	25'056'941	25'626'757	26'213'198	26'816'776	27'612'369	28'438'040
Résultat budgeté sans actifs transitoires	-898'619	-1'306'632	-1'655'031	-2'303'527	-2'362'107	-2'289'862
Actifs transitoires (impôts à recevoir)	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Résultat probable aux comptes	601'381	193'368	-155'031	-803'527	-862'107	-789'862

Impact des résultats sur le capital

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
17'525'157	18'126'538	18'319'907	18'164'875	17'361'348	16'499'241	15'709'379

Evolution du capital



Conclusion

La planification des investissements exprimée pour les prochains exercices est en lien avec les engagements validés dans le programme de législature. Elle reflète les défis qui attendent notre collectivité à court et moyen terme et elle livre l'expression du développement souhaité par le Conseil communal. Les infrastructures envisagées sont toutes essentielles afin de maintenir l'attractivité de notre commune pour ses résidents pour les décennies à venir. Leur concrétisation ne se déroulera peut-être pas au rythme mentionné, mais l'exécutif souhaite s'y référer. Ces projets influenceront assurément les finances communales, tout en reflétant et en assumant notre autonomie dans le développement de projets pour notre commune et la population attalensoise.

Présentation générale du budget

Résumé à l'intention des décideurs

Pour la 5^{ème} année, Attalens pratique le plan comptable harmonisé MCH2 et vit sa période de budgets dans une certaine normalité et sérénité. Le processus d'élaboration de budget de résultats (fonctionnement) a démarré à mi-2024, en passant en revue systématiquement les états financiers de l'année en cours et les besoins. Ce travail a également été fait dans les différentes associations intercommunales où les membres de l'exécutif sont impliqués dans les comités directeurs, tels que le RSSV, l'ASSCOV, l'ACV. Le budget 2025 se monte ainsi à 25.898 mio CHF de charges, contre 25.043 mio CHF pour 2024.

Pour le budget de résultats, nous constatons une stabilisation de la proportion des charges de transfert à 47% (vs 48% pour le budget 2024), en notant, entre autres, une baisse de la part d'Attalens dans la clé de répartition veveysane à 18.174% (2024 : 18,222%). Néanmoins, le défi reste de taille à court et moyen terme, puisque certaines charges de district, en faveur de la santé et du social (RSSV), de la professionnalisation de l'Association des communes de la Veveysane (ACV), du COV entre autres, vont continuer d'augmenter afin d'améliorer les services à la population : infrastructures, soutien aux familles et à la petite enfance, soutien aux seniors, vision pour la mobilité, etc.

Pour revenir au budget 2025, les charges de transfert (natures 36) augmentent ainsi légèrement de 164 kCHF. Veillant à suivre au plus près l'évolution des revenus en lien avec les impôts, tant ordinaires que spéciaux, le Conseil communal a prévu une hausse de 877 kCHF (natures 40). Et c'est également grâce à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (apport de 1.0 mio CHF/an sur encore 6 ans) que le prélèvement - hypothétique - au capital reste dans un ordre de grandeur inférieur au budget précédent : en détail, le budget 2025 prévoit un prélèvement de 841 kCHF, contre un prélèvement estimé à 974 kCHF en 2024. Le Conseil communal relève à nouveau que les « bonnes années du passé » sont d'une grande importance pour maintenir un équilibre financier (capital à disposition) et garder ainsi une situation fiscale très favorable.

Quant aux investissements, 2025 voit la poursuite de la mise en pratique concrète du Programme de législature avec sept nouveaux crédits à hauteur de 1,014 mio CHF. Nos intentions du Programme de législature actuel se reflètent également dans la planification financière, avec une vision à 5 ans.

Le Conseil communal se veut rassurant dans l'élaboration du budget 2025, sachant que les statistiques fiscales continuent de montrer que notre Commune peut compter sur des revenus fiscaux réguliers. En cas de prélèvement au capital, les bonnes années du passé nous permettent également d'assumer les dépenses, tant communales que de district, qui se veulent au service des citoyens. De par les évolutions

régionales, le Conseil communal est néanmoins conscient que le défi du budget équilibré par « prélèvement au capital » restera présent pour les prochaines années. Ce sujet a déjà été abordé avec la Commission financière et verra les réflexions se poursuivre lors des séances régulières tenues avec la ComFin.

En conclusion, le Conseil communal et ses chef-fe-s de services vous demandent d'accepter ce budget tel que présenté et s'engagent à le respecter dans le même état d'esprit que lors des années précédentes.

Tableau évolution budget 2024-2025 par natures

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Ecart 2024-2025		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	25'897'777.56		25'042'864.70		854'912.86		23'763'714.76	
30	Charges de personnel	5'702'410.85		5'589'036.90		113'373.95		5'351'867.49	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'001'686.00		3'708'132.00		293'554.00		3'304'005.64	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	1'880'569.23		1'838'515.60		42'053.63		1'766'737.80	
34	Charges financières	472'580.00		352'961.00		119'619.00		345'616.29	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	177'808.93		60'109.70		117'699.23		99'656.63	
36	Charges de transferts	12'183'338.55		12'019'151.65		164'186.90		11'554'366.32	
38	Charges extraordinaires	10'235.00				10'235.00		28'815.25	
39	Imputations internes	1'469'149.00		1'474'957.85		-5'808.85		1'312'649.34	
4	REVENUS		25'897'777.56		25'042'864.70		854'912.86		26'092'295.38
40	Revenus fiscaux		13'433'590.00		12'556'075.00		877'515.00		13'994'527.00
41	Patentes et concessions		1'000.00		1'000.00				600.00
42	Taxes et redevances		4'036'672.00		3'923'912.00		112'760.00		3'813'977.59
43	Revenus divers		56'310.00		43'325.00		12'985.00		391'808.59
44	Revenus financiers		223'620.00		216'070.00		7'550.00		230'652.17
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		206'457.57		164'098.95		42'358.62		607'499.03
46	Revenus de transferts		4'617'651.85		4'575'586.80		42'065.05		4'589'213.43
48	Revenus extraordinaires		1'853'327.14		2'087'839.10		-234'511.96		1'151'368.23
49	Imputations internes		1'469'149.00		1'474'957.85		-5'808.85		1'312'649.34

Commentaires par natures

Charges

30 Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de CHF 113'374.- suite à l'attribution du palier supplémentaire et de l'indexation du coût de la vie de 1.2%. La part variable du personnel de l'AES a été augmentée en lien avec la hausse significative du nombre d'enfants qui seront accueillis en 2025.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les biens, services et autres charges d'exploitation, augmentent de CHF 293'554.-. La hausse du tarif de l'eau de 21 ct / m3, l'augmentation des subventions pour énergies renouvelables, les activités hors camp du cercle scolaire et les repas de l'AES sont les principales causes de cette augmentation.

33 Amortissement du patrimoine administratif

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements du patrimoine administratif » augmentent de CHF 42'053.- suite à l'activation d'investissements terminés en 2024.

34 Charges financières

Les charges financières augmentent de CHF 119'619.-. Cette hausse est due au fait que certains emprunts sont arrivés à échéance en 2024 ou arriveront à échéance courant 2025 et le renouvellement coûtera plus cher suite à la hausse des taux d'intérêts.

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux financements spéciaux augmentent de CHF 117'699.- principalement en lien avec l'épuration des eaux.

36 Charges de transferts (charges liées)

Les charges de transfert verront une augmentation de CHF 164'187.-, réparties entre les charges cantonales et celles de district. Les charges cantonales évoluent à cause de l'augmentation de la population. Les charges de district augmentent suite à l'évolution des budgets des associations de district et interdistrict suivantes : RSSV, ACV, SSF, COV, VOG, AVGG.

38 Charges extraordinaires

Au budget 2025, il n'y a pas d'attribution extraordinaire au capital propre.

39 Imputations internes

Les imputations internes diminuent de CHF 5'809.- principalement liées aux charges du cercle scolaire imputées à Attalens.

Produits

40 Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux augmentent de CHF 877'515.-. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmentent suite aux projections fiscales transmises par le canton. Les impôts sur les prestations en capital et les contributions immobilières sont budgétés sur la base d'une moyenne des cinq dernières années.

41 Patentes et concessions

Pas d'évolution dans le budget.

42 Taxes et redevances

Les taxes et redevances augmentent de CHF 112'760.-. La grande partie de l'augmentation est en lien avec la participation des parents aux prestations de la crèche et de l'AES qui augmente suite à une plus grande fréquentation.

43 Revenus divers

Les revenus divers augmentent de CHF 12'985.-. Le remboursement d'assurances pour perte de gain a été adapté à la hausse.

44 Revenus financiers

Les revenus financiers augmentent de CHF 7'550.-. Le revenu locatif des immeubles du patrimoine financier et du caravanning a été ajusté.

45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Les prélèvements sur fonds et financements spéciaux augmentent de CHF 42'360.-. Cela concerne des prélèvements pour équilibrer le budget de l'eau, de l'épuration et de la déchetterie.

46 Revenus de transferts (produits liés)

Les revenus de transferts augmentent de CHF 42'065.-. Les participations des communes pour le cercle scolaire, pour l'AES et le service social régional augmentent.

48 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires diminuent de CHF 234'510.-. Le prélèvement à la réserve du patrimoine administratif diminue suite à un reclassement d'actifs dans le patrimoine financier. Le prélèvement au capital propre passe de CHF 973'688.- en 2024 à CHF 840'838.- en 2025 afin d'équilibrer le budget.

49 Imputations internes

Voir commentaire sous 39.

Ratios

Domaines autofinancés par les taxes en %		Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Seuil légal
7101	Approvisionnement en eau	92.63	93.86	83.97	-
7201	Protection des eaux	84.73	96.19	94.80	-
73	Autofinancement gestion des déchets (déchetterie et ordures ménagères)	80.39	82.99	78.98	70
7302	Ratio sur les taxes au sac	49.26	55.49	55.49	50

Budget de résultats

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	2,382,401.35	131,600.00	2,263,496.85	131,600.00	2,058,925.14	149,103.25
01	Législatif et exécutif	270,764.55		265,474.55		262,127.89	
011	Législatif	29,660.00		29,500.00		20,261.44	
0110	Législatif	29,660.00		29,500.00		20,261.44	
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	20,250.00		20,250.00		4,007.30	
0110.3010.02	Rémunération des scrutateurs	2,000.00		2,000.00		2,152.50	
0110.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,410.00		1,250.00		1,378.95	
0110.3053.00	Cotisations assurances-accidents					58.50	
0110.3102.00	Imprimés et publications	6,000.00		6,000.00		12,664.19	
012	Exécutif	241,104.55		235,974.55		241,866.45	
0120	Exécutif	241,104.55		235,974.55		241,866.45	
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	203,400.00		203,090.00		200,767.85	
0120.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	18,940.00		14,120.00		18,696.10	
0120.3052.00	Cotisations caisse de pension	12,400.00		12,400.00		12,141.55	
0120.3053.00	Cotisations assurances-accidents					933.55	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	5,000.00		5,000.00		7,962.85	
0120.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	1,364.55		1,364.55		1,364.55	
02	Services généraux	2,111,636.80	131,600.00	1,998,022.30	131,600.00	1,796,797.25	149,103.25
022	Services généraux, autres	1,999,329.00	116,900.00	1,874,987.50	116,900.00	1,681,850.50	134,342.45
0220	Services généraux, autres	1,999,329.00	116,900.00	1,874,987.50	116,900.00	1,681,850.50	134,342.45
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	1,107,540.00		1,088,975.00		1,047,420.30	
0220.3040.01	Allocation patronale pour enfants	14,540.00		18,000.00		18,834.00	
0220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	103,140.00		101,410.00		97,542.05	
0220.3052.00	Cotisations caisse de pension	129,220.00		117,880.00		117,950.35	
0220.3053.00	Cotisations assurances-accidents	8,290.00		8,155.00		7,354.25	
0220.3055.00	Cotisations APG maladie	9,525.00		9,365.00		5,412.75	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	19,000.00		19,000.00		6,843.58	
0220.3100.00	Matériel de bureau	23,000.00		23,000.00		21,997.17	
0220.3102.00	Imprimés et publications	15,000.00		10,000.00		8,975.50	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	4,000.00		1,500.00		3,949.90	
0220.3113.00	Achat de matériel informatique	18,000.00		21,300.00		7,219.55	
0220.3130.00	Emoluments de chancellerie	5,000.00		5,000.00		4,285.00	
0220.3130.01	Téléphones, frais, affranchissements	35,000.00		37,600.00		29,508.48	
0220.3130.02	Cotisations aux associations	4,500.00		3,000.00		4,115.65	
0220.3130.10	Sécurité	5,000.00		5,000.00			
0220.3132.01	Frais de révision des comptes	5,800.00		5,800.00		5,708.10	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3132.04	Honoraires système contrôle interne					14,281.00	
0220.3132.05	Archivage	3,000.00		3,000.00		8,791.20	
0220.3134.00	Primes d'assurances choses	16,000.00		16,000.00		12,871.09	
0220.3150.00	Entretien meubles et appareils de bureau	1,000.00		1,000.00		2,072.10	
0220.3158.00	Maintenance informatique	104,000.00		98,200.00		73,398.12	
0220.3158.01	Site internet	5,000.00		5,000.00		870.00	
0220.3162.00	Mensualités leasing imprimantes/photocopieurs nouveaux leasings	5,500.00					
0220.3170.00	Frais de réception et délégations	30,000.00		30,000.00		30,353.86	
0220.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	4,882.80		4,415.30		4,415.30	
0220.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	646.20		646.20		646.20	
0220.3630.01	Participation ACV Seniors +, enfance et jeunesse, culture, projets aménagement du territoire, mobilité	254,045.00		180,330.00		103,746.00	
0220.3630.02	Participation ACF	13,700.00		11,411.00		11,411.00	
0220.3636.02	Subventions versées à des tiers	50,000.00		50,000.00		31,878.00	
0220.3910.09	Imput int location véhicule Mobility	5,000.00					
0220.4210.00	Emoluments administratifs		20,000.00		20,000.00		13,826.00
0220.4260.00	Remboursement de frais administratifs service social		1,000.00		1,000.00		1,000.00
0220.4260.01	Remboursement assurances service social		60,000.00		60,000.00		34,063.75
0220.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						52,552.70
0220.4930.00	Imputation interne pour frais administratifs		35,900.00		35,900.00		32,900.00
029	Immeubles patrimoine administratif	112,307.80	14,700.00	123,034.80	14,700.00	114,946.75	14,760.80
0290	Immeuble administration communale - Rue de l'Eglise 4	112,307.80	14,700.00	123,034.80	14,700.00	114,946.75	14,760.80
0290.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,000.00		3,000.00		1,140.00	
0290.3010.00	Salaire de conciergerie	10,700.00		10,500.00		9,970.00	
0290.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	995.00		980.00		928.45	
0290.3052.00	Cotisations caisse de pension	890.00		890.00		969.55	
0290.3053.00	Cotisations assurances-accidents	190.00		215.00		201.55	
0290.3055.00	Cotisations APG maladie	90.00		90.00		60.80	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible	16,000.00		21,000.00		14,893.00	
0290.3134.00	Primes d'assurances choses	2,200.00		1,800.00		2,118.60	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	10,740.00		9,920.00		9,489.10	
0290.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	56,294.80		56,294.80		56,294.80	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0290.3930.00	Imputation interne frais administratifs	1,200.00		1,200.00		1,200.00	
0290.3940.00	Imputation interne des intérêts Renouvelé emprunt à un taux inférieur	10,008.00		17,145.00		17,680.90	
0290.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						60.80
0290.4470.00	Revenu locatif du patrimoine admin.		14,700.00		14,700.00		14,700.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	380,569.05	116,490.00	380,819.60	151,790.00	659,267.55	560,351.15
11	Sécurité publique	40,212.45	11,000.00	34,450.00	11,000.00	25,542.30	6,980.00
111	Police	40,212.45	11,000.00	34,450.00	11,000.00	25,542.30	6,980.00
1110	Société de sécurité	40,212.45	11,000.00	34,450.00	11,000.00	25,542.30	6,980.00
1110.3000.00	Jetons de présences, commission naturalisation	3,000.00		3,000.00		5,120.00	
1110.3000.01	Frais des commissions	450.00		450.00			
1110.3130.00	Frais de surveillance	31,000.00		31,000.00		20,422.30	
1110.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	5,762.45					
1110.4240.00	Emolument droit de cité communal		1,000.00		1,000.00		2,460.00
1110.4270.00	Amendes de parkings		10,000.00		10,000.00		4,520.00
14	Questions juridiques	146,230.00		120,640.00		83,666.80	
140	Questions juridiques	146,230.00		120,640.00		83,666.80	
1400	Questions juridiques générales	146,230.00		120,640.00		83,666.80	
1400.3130.00	Honoraires des curateurs	13,000.00		13,000.00		13,759.05	
1400.3130.01	Cotisations AVS curateurs	1,300.00		1,300.00		1,671.70	
1400.3132.00	Aide juridique administrative	10,000.00		10,000.00			
1400.3611.00	Service des curatelles	121,930.00		96,340.00		68,236.05	
15	Service du feu	172,936.60	104,405.00	202,069.60	130,525.00	203,191.00	213,282.80
150	Service du feu	172,936.60	104,405.00	202,069.60	130,525.00	203,191.00	213,282.80
1500	Service du feu	172,936.60	104,405.00	202,069.60	130,525.00	203,191.00	213,282.80
1500.3000.00	Jetons et frais de la commission du feu					85.00	
1500.3000.01	Jetons et frais de la commission intercom du feu	500.00		500.00			
1500.3130.00	Frais d'interventions			2,000.00			
1500.3130.01	Frais samaritains	7,356.00		7,364.00		7,220.00	
1500.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	1,785.60		1,785.60		1,786.60	
1500.3611.02	Part. frais centre intervention catastrophe	1,500.00		1,500.00		507.80	
1500.3612.00	Participation aux ASSF	57,390.00		58,395.00		57,377.00	
1500.3612.03	Versement du produit des taxes aux SSF	104,405.00		130,525.00		136,214.60	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		104,405.00		130,525.00		136,214.60
1500.4260.00	Remboursement et participations de tiers						77,068.20
16	Défense	21,190.00	1,085.00	23,660.00	10,265.00	346,867.45	340,088.35

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
161	Défense militaire	1,635.00	1,085.00	15,655.00	10,265.00	1,615.70	1,058.70
1610	Défense militaire	1,635.00	1,085.00	15,655.00	10,265.00	1,615.70	1,058.70
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	1,635.00		15,655.00		1,615.70	
1610.4612.00	Participation des communes & société de tir		1,085.00		10,265.00		1,058.70
162	Défense civile	19,555.00		8,005.00		345,251.75	339,029.65
1620	Protection civile	19,555.00		8,005.00		345,251.75	339,029.65
1620.3144.04	Entretien abris pc entretiens à prévoir	10,000.00					
1620.3631.00	Participation aux coûts de la PC	9,555.00		8,005.00		6,801.75	
1620.3690.00	Autres charges de transferts fonds PC					338,450.00	
1620.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						579.65
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC						338,450.00
2	Formation	10,734,810.50	4,766,045.00	10,503,873.50	4,538,328.35	9,757,446.48	4,430,878.48
21	Scolarité obligatoire	9,939,070.50	4,766,045.00	9,748,141.30	4,538,328.35	9,037,472.28	4,430,878.48
211	Ecole primaire I (école enfantine)	291,735.00		297,305.00		283,430.60	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	291,735.00		297,305.00		283,430.60	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	291,735.00		297,305.00		283,430.60	
212	Ecole primaire II	2,692,771.00	936,672.00	2,638,900.60	905,231.35	2,476,481.35	809,814.65
2120	Ecole primaire II	1,756,229.00	130.00	1,733,799.25	130.00	1,671,976.70	5,310.00
2120.3110.02	Achat de matériel et mobilier salle de gym	3,933.00		4,416.65		1,012.90	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	1,227,450.00		1,219,035.00		1,174,984.10	
2120.3612.09	Part Attalens cercle scolaire - Formation	524,846.00		510,347.60		495,979.70	
2120.4260.00	Rembt assurances et tiers		130.00		130.00		
2120.4631.01	Participation canton aux fournitures scolaires						5,310.00
2121	Camp été - hiver	47,135.00	47,135.00	80,776.00	80,776.00	26,586.80	26,586.80
2121.3171.00	Frais camp été			49,840.00			
2121.3171.01	Frais camp hiver	47,135.00		30,936.00		26,586.80	
2121.4260.00	Participation parents camp été				5,000.00		
2121.4260.01	Participation parents camp hiver		2,300.00		2,190.00		2,361.00
2121.4260.03	Dons divers		1,730.00		5,420.00		1,925.00
2121.4612.00	Participation commune Attalens		26,685.00		42,197.20		15,390.60
2121.4612.01	Participation commune Granges		4,105.00		9,153.40		2,826.90
2121.4612.02	Participation commune Remaufens		12,315.00		16,815.40		4,083.30
2126	Cercle scolaire - Formation	889,407.00	889,407.00	824,325.35	824,325.35	777,917.85	777,917.85
2126.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,000.00		2,000.00		3,012.50	
2126.3000.01	Frais des commissions	650.00		650.00			
2126.3010.00	Salaire administration scolaire	98,880.00		97,200.00		94,906.05	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2126.3010.01	Salaire patrouilleurs	25,000.00		21,000.00		25,164.80	
2126.3010.02	Salaire monitrices piscine & gym	18,220.00		18,000.00		18,109.50	
2126.3040.01	Allocation patronale pour enfants	1,440.00		1,440.00		1,440.00	
2126.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	13,220.00		12,685.00		12,868.20	
2126.3052.00	Cotisations caisse de pension	11,390.00		10,665.00		10,665.00	
2126.3053.00	Cotisations assurances-accidents	1,065.00		1,020.00		841.40	
2126.3055.00	Cotisations APG maladie	1,220.00		1,170.00		842.90	
2126.3100.00	Fournitures scolaires	35,000.00		35,000.00		37,420.73	
2126.3100.01	Frais travaux manuels	5,000.00		5,000.00		3,919.99	
2126.3100.04	Activités cultur.,sportives et récréatives	19,000.00		19,100.00		17,308.05	
2126.3100.05	Frais de réception, divers	10,400.00		7,420.00		8,908.58	
2126.3100.06	Achat de livres bibliothèque scolaire	750.00		750.00		27.00	
2126.3110.00	Achat de machines et mobilier scolaire	15,770.00		3,840.00		7,957.60	
	mobilier classe enfantine supplémentaire						
	4,800.00						
	mobilier supplémentaire classe 6HB 1,650.00						
	mobilier salles AC 4,320.00						
	imprévus 5,000.00						
2126.3110.02	Achat de matériel et mobilier salle de gym	7,867.00		8,833.35		2,025.85	
2126.3113.00	Achat de matériel informatique	22,500.00		22,500.00		20,057.30	
2126.3130.01	Activités (hors camp)	84,110.00		46,115.00		29,960.60	
	moniteurs 42,000.00						
	abonnements enfants 9,155.00						
	abonnements accompagnants 690.00						
	repas midi + thé repas midi + thé 13,740.00						
	patinoire 4,200.00						
	1 nuité 2H 2,125.00						
	2 nuités 3H 4,200.00						
	3 nuités 4H 8,000.00						
2126.3130.02	Spectacles	12,000.00		16,400.00		5,120.00	
2126.3130.03	Programme préventions	5,000.00		5,000.00		1,870.00	
2126.3130.13	Participation à SPOLOE	4,000.00		4,000.00		4,271.30	
2126.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	5,000.00		5,000.00		155.00	
2126.3150.01	Entretien matériel salle de gymnastique	8,790.00		8,230.00		7,079.45	
2126.3153.00	Entretien informatique scolaire	3,500.00		3,500.00		5,746.00	
2126.3162.00	Mensualités de leasing	13,340.00		6,500.00		6,522.90	
	Reconduit plusieurs leasings arrivés à échéance						
2126.3170.00	Frais de transport	354,695.00		346,167.00		351,227.85	
2126.3170.01	Frais de transport sorties	88,000.00		93,540.00		81,193.10	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2126.3612.00	Participation Remaufens enfants scolarisés hors cercle	4,000.00		4,000.00		3,000.00	
2126.3612.01	Frais de piscine	6,000.00		6,000.00		6,434.40	
2126.3636.01	Service dentaire, visites médicales (sans les soins)	11,000.00		11,000.00		8,661.80	
2126.3930.00	Imputation interne frais administratifs	600.00		600.00		1,200.00	
2126.4260.03	Subvention J+S cours de gym		1,000.00				4,585.56
2126.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						2,893.14
2126.4612.01	Participation commune Granges		133,605.00		113,419.45		95,377.85
2126.4612.02	Participation commune Remaufens		229,956.00		195,558.30		179,081.60
2126.4612.09	Part Attalens cercle scolaire - Formation		524,846.00		510,347.60		495,979.70
2126.4631.00	Remboursement frais scolaires hors canton				5,000.00		
213	Ecole du cycle d'orientation	1,666,465.00		1,712,208.00		1,688,706.70	259,480.20
2130	Ecole du cycle d'orientation	1,666,465.00		1,712,208.00		1,688,706.70	259,480.20
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	1,323,615.00		1,403,608.00		1,404,146.20	
2130.3612.01	Participation aux intérêts et amortissements	342,850.00		308,600.00		284,560.50	
2130.4612.12	Rembt bénéfice 2022 CO						259,480.20
217	Bâtiments scolaires	3,387,363.65	2,067,568.00	3,430,562.00	2,107,872.00	3,126,478.55	2,012,550.53
2170	Bâtiments scolaires	1,889,424.65	569,629.00	1,895,981.00	573,291.00	1,724,192.15	610,264.13
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	3,000.00		4,000.00		9,693.00	
2170.3144.01	Entretien salles de gymnastique	11,865.00		20,965.00		3,959.15	
2170.3150.01	Entretien matériel salle de gymnastique	4,395.00		4,115.00		3,539.70	
2170.3300.00	Amortissements immob. groupe 1400	34,316.80		34,316.80		34,316.80	
2170.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	613,800.51		609,180.00		569,874.45	
2170.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	82,944.84		94,078.70		70,539.18	
2170.3300.09	Amortissements immob. groupe 1409	7,615.60		7,615.60		7,615.60	
2170.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	82,045.90		82,045.90		82,045.90	
2170.3612.10	Part Attalens cercle scolaire - Bâtiments	913,108.00		943,360.00		844,559.70	
2170.3940.01	Imputation interne des intérêts	136,333.00		96,304.00		98,048.67	
2170.4260.04	Rembt assurances et tiers						280.00
2170.4635.00	Part des sociétés aux frais d'entretien						479.00
2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale						1,177.29
2170.4810.00	Produit extraordinaire						33,171.84
2170.4910.03	Imput interne auto-laveuse		8,000.00		8,000.00		
2170.4910.06	Imputation interne frais financiers cercle scolaire-bâtiment		561,629.00		565,291.00		575,156.00
2176	Cercle scolaire - Bâtiments	1,497,939.00	1,497,939.00	1,534,581.00	1,534,581.00	1,402,286.40	1,402,286.40

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2176.3010.01	Salaire personnel conciergerie	438,100.00		464,170.00		419,715.05	
2176.3040.01	Allocation patronale pour enfants	7,850.00		7,130.00		8,328.00	
2176.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	40,800.00		43,225.00		39,086.40	
2176.3052.00	Cotisations caisse de pension	42,330.00		41,365.00		35,737.80	
2176.3053.00	Cotisations assurances-accidents	7,840.00		9,460.00		8,484.10	
2176.3055.00	Cotisations APG maladie	3,765.00		3,990.00		2,560.25	
2176.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3,700.00				4,232.45	
2176.3101.00	Produits de nettoyage	25,420.00		23,950.00		22,099.80	
2176.3110.01	Achat machines et mobilier conciergerie	5,295.00		12,070.00		6,360.30	
2176.3120.00	Eau, énergie, combustible	220,000.00		250,000.00		180,382.75	
2176.3130.00	Frais de téléphonie	3,480.00		3,480.00		1,339.85	
2176.3130.01	Frais divers	1,300.00		1,300.00		380.30	
2176.3130.02	Cotisation Energo	1,200.00		1,200.00		1,195.45	
2176.3130.10	Sécurité	5,100.00		5,000.00		3,505.15	
2176.3134.00	Assurances choses, RC, ECAB	35,000.00		20,000.00		34,703.70	
2176.3140.00	Entretien terrain La Planche (50%)	5,260.00		6,385.00		5,453.80	
2176.3144.00	Entretien des bâtiments (maintenances sans rénovations)	48,185.00		35,015.00		30,429.25	
2176.3144.01	Entretien salles de gym (maintenances sans rénovations)	14,725.00		12,930.00		6,749.55	
2176.3144.02	Aménagement et entretien cour récréation (sans rénovations)	950.00		3,110.00		2,768.75	
2176.3151.00	Entretien des machines et appareils de conciergerie	7,110.00		8,310.00		5,033.95	
2176.3151.01	Entretien véhicule et carburant	5,100.00		3,400.00		3,303.75	
2176.3910.02	Imputation interne heures nacelle	4,000.00		4,000.00		2,880.00	
2176.3910.03	Imputation interne heures auto-laveuse	8,000.00		8,000.00			
2176.3910.06	Imputation interne frais financiers cercle scolaire-bâtiment	561,629.00		565,291.00		575,156.00	
2176.3930.00	Imputation interne frais administratifs	1,800.00		1,800.00		2,400.00	
2176.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						33,538.90
2176.4472.00	Location de salles		17,000.00		17,000.00		17,250.00
2176.4612.01	Participation commune Granges		240,814.00		236,224.35		206,988.45
2176.4612.02	Participation commune Remaufens		319,017.00		329,996.65		294,929.35
2176.4612.10	Part Attalens cercle scolaire - Bâtiments		913,108.00		943,360.00		844,559.70
2176.4635.00	Part des sociétés aux frais d'entretien		2,000.00		2,000.00		1,500.00
2176.4910.00	Imputation interne heures nacelle		6,000.00		6,000.00		3,520.00
218	Accueil extra-scolaire (AES)	1,900,735.85	1,761,805.00	1,669,165.70	1,525,225.00	1,462,375.08	1,349,033.10
2180	Accueil extra-scolaire (AES)	1,669,805.00	1,669,805.00	1,377,410.00	1,377,410.00	1,246,227.70	1,246,227.70

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2180.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,150.00		1,150.00		525.00	
2180.3000.01	Frais des commissions	500.00		500.00		308.10	
2180.3010.00	Salaires du personnel	868,500.00		731,130.00		640,142.30	
2180.3010.01	Salaires personnel conciergerie	27,000.00		20,700.00		27,874.00	
2180.3040.01	Allocation patronale pour enfants	16,285.00		15,640.00		15,989.00	
2180.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	80,880.00		66,860.00		59,613.90	
2180.3052.00	Cotisations Caisse de pension	78,670.00		59,080.00		62,703.30	
2180.3053.00	Cotisations assurance-accidents	7,120.00		6,065.00		4,776.10	
2180.3055.00	Cotisations APG maladie	7,470.00		6,285.00		7,169.60	
2180.3090.00	Frais de formation	8,150.00		8,300.00		1,526.46	
2180.3105.00	Frais de repas AES 340,000.00 AES vacances 9,505.00	349,505.00		295,510.00		251,826.05	
2180.3105.01	Frais d'intendance	3,630.00		3,000.00		2,627.00	
2180.3105.02	Achat de marchandises AES vacances	1,200.00					
2180.3109.00	Matériel de bureau	15,700.00		11,000.00		6,721.49	
2180.3110.00	Achat matériel pédagogique	4,000.00		3,000.00		2,471.30	
2180.3110.01	Achat de mobilier	2,600.00		2,820.00		8,318.05	
2180.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	3,000.00		3,000.00		2,380.25	
2180.3130.00	Frais de téléphone & affranchissement	3,700.00		3,500.00		5,549.70	
2180.3130.01	Activités AES vacances	8,000.00					
2180.3130.10	Sécurité	500.00		6,350.00		1,292.40	
2180.3130.11	Prestations de tiers			1,000.00		5,945.50	
2180.3134.00	Primes d'assurances de choses	550.00		500.00		529.61	
2180.3160.00	Loyers des locaux	37,000.00		37,000.00		37,000.00	
2180.3162.00	Mensualités de leasing	600.00		600.00			
2180.3181.03	Pertes sur créances					503.85	
2180.3420.00	Frais bancaires	260.00		260.00		234.00	
2180.3510.02	Attribution à la réserve	24,530.00				22,020.84	
2180.3612.00	Rembt part bénéfice à Granges	6,795.00				4,958.35	
2180.3612.01	Rembt part bénéfice à Remaufens	14,350.00				12,261.55	
2180.3920.00	Imputation interne loyer	96,000.00		92,000.00		58,800.00	
2180.3930.00	Imputation interne frais administratifs	2,160.00		2,160.00		2,160.00	
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES 811,810.00 AES vacances 71,005.00		882,815.00		683,115.00		604,111.95
2180.4260.01	Participation des parents aux repas AES 307,495.00 AES vacances 8,940.00		316,435.00		265,930.00		220,269.95
2180.4260.02	Participation du personnel aux repas		17,300.00		16,105.00		13,374.00

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	AES 16,970.00						
	AES vacances 330.00						
2180.4260.03	Inscriptions		9,735.00		15,000.00		15,630.00
2180.4390.02	Remboursement assurances ou tiers		41,310.00		28,325.00		62,780.45
2180.4612.00	Participation de Granges		40,810.00		40,531.10		27,068.50
	AES 40,385.00						
	AES vacances 425.00						
2180.4612.01	Participation de Remaufens		86,185.00		83,963.05		66,937.95
	AES 79,710.00						
	AES vacances 6,475.00						
2180.4631.00	Subventions cantonales		91,590.00		62,505.00		114,764.35
	AES 83,210.00						
	AES vacances 8,380.00						
2180.4910.00	Imputation interne part Attalens		171,370.00		167,385.85		120,215.55
	AES 152,460.00						
	AES vacances 18,910.00						
2180.4910.01	Imput interne frais admin Attalens vacances				1,075.00		1,075.00
2180.4910.07	Imputation interne part Attalens repas du personnel		12,255.00		13,475.00		
	AES 12,020.00						
	AES vacances 235.00						
2181	Part communale à l'AES	230,930.85	92,000.00	235,940.70	92,000.00	172,141.98	58,800.00
2181.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	43,589.55		43,589.55		43,589.55	
2181.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	468.30		468.30		468.30	
2181.3910.00	Imputation interne part Attalens	171,370.00		167,385.85		120,215.55	
2181.3910.01	Imput interne frais admin Attalens vacances			7,895.00		5,554.15	
2181.3910.07	Imputation interne part Attalens repas du personnel	12,255.00		13,845.00			
2181.3940.00	Imputation interne des intérêts	3,248.00		2,757.00		2,314.43	
2181.4920.00	Imputation interne loyer		92,000.00		92,000.00		58,800.00
2182	AES vacances			55,815.00	55,815.00	44,005.40	44,005.40
2182.3010.00	Salaires personnel AES vacances			17,600.00		17,535.00	
2182.3040.01	Allocation patronale pour enfants			380.00		451.00	
2182.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.			1,640.00		1,632.95	
2182.3052.00	Cotisations Caisse de pension			1,500.00		1,692.15	
2182.3053.00	Cotisations assurance-accidents			150.00		130.85	
2182.3055.00	Cotisations APG maladie			150.00		196.40	
2182.3105.00	Frais de repas			6,415.00		3,444.33	
2182.3105.01	Achat de marchandises			900.00		122.60	
2182.3130.00	Activités AES vacances			5,120.00		3,119.12	
2182.3510.02	Attribution à la réserve			9,338.50		8,153.20	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2182.3612.00	Rembt part bénéfice AES vacances à Granges			1,159.20		1,969.55	
2182.3612.01	Rembt part bénéfice AES vacances à Remaufens			6,387.30		4,483.25	
2182.3910.01	Imput int frais admin Attalens AES vacances			1,075.00		1,075.00	
2182.3920.00	Imputation interne loyer			4,000.00			
2182.4260.00	Participation des parents aux unités AES				32,180.00		27,537.75
2182.4260.01	Participation des parents aux repas				5,685.00		3,109.25
2182.4260.02	Participation du personnel aux repas				360.00		156.00
2182.4612.00	Participation de Granges				980.00		1,341.70
2182.4612.01	Participation de Remaufens				5,400.00		3,054.10
2182.4631.00	Subventions cantonales				2,945.00		3,252.45
2182.4910.01	Imput interne part Attalens AES vacances				7,895.00		5,554.15
2182.4910.07	Imputation interne part Attalens repas du personnel				370.00		
22	Ecoles spécialisées	773,740.00		736,922.20		698,530.60	
220	Ecoles spécialisées	773,740.00		736,922.20		698,530.60	
2200	Ecoles spécialisées	773,740.00		736,922.20		698,530.60	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	27,570.00		27,260.00		29,078.30	
2200.3612.00	Participation au SLPP - GV	199,245.00		195,812.20		188,193.05	
2200.3631.00	Part inst. spécialisées personnes handicapées / inadaptées	546,925.00		513,850.00		481,259.25	
23	Formation professionnelle initiale	22,000.00		18,810.00		21,443.60	
230	Formation professionnelle initiale	22,000.00		18,810.00		21,443.60	
2300	Formation professionnelle initiale	22,000.00		18,810.00		21,443.60	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	22,000.00		18,810.00		21,443.60	
3	Culture, sport et loisirs	745,439.65	10,855.00	595,605.90		567,102.42	10,570.00
32	Culture, espaces verts	147,840.00	1,500.00	125,640.00		130,532.45	70.00
329	Culture, espaces verts	147,840.00	1,500.00	125,640.00		130,532.45	70.00
3290	Culture	147,840.00	1,500.00	125,640.00		130,532.45	70.00
3290.3130.05	Animation villageoise	15,000.00		15,000.00		21,959.15	
3290.3631.00	Subvention Cultur@ailes	14,140.00		13,860.00		7,949.00	
3290.3631.02	Part dépenses du Conservatoire	77,190.00		59,025.00		57,535.30	
3290.3631.03	Plateforme culturelle					5,620.00	
3290.3631.04	Promotion de la culture achat de 4 abonnements annuels	3,000.00					
3290.3636.03	Subvention Bibliothèque publique Veveyse	38,510.00		37,755.00		37,469.00	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3290.4250.05	Vente abonnements culture ventes à 50% du prix d'achat		1,500.00				
3290.4830.00	Gain comptable sur ventes livres						70.00
34	Sport et loisirs	597,599.65	9,355.00	469,965.90		436,569.97	10,500.00
341	Sport	102,424.50		88,940.15		74,427.51	500.00
3410	Sport	102,424.50		88,940.15		74,427.51	500.00
3410.3140.00	Entretien terrain de la Condémine	24,150.00		19,950.00		19,548.20	
3410.3140.01	Entretien terrain de sport la Planche	5,260.00		6,535.00		5,434.60	
3410.3300.00	Amortissements immob. groupe 1400	34,316.80		34,316.80		34,316.80	
3410.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	13,519.50		12,796.15			
3410.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	1,429.20		1,429.20		1,429.20	
3410.3300.09	Amortissements immob. groupe 1409	10,145.00					
3410.3910.02	Imputation interne évacuation du gazon	5,750.00		5,750.00		5,750.00	
3410.3940.01	Imputation interne des intérêts	7,854.00		8,163.00		7,948.71	
3410.4470.00	Locations						500.00
342	Loisirs	495,175.15	9,355.00	381,025.75		362,142.46	10,000.00
3420	Loisirs	290,090.00	9,355.00	233,647.20		195,946.33	10,000.00
3420.3000.01	Frais des commissions	500.00		500.00			
3420.3010.00	Salaires Midnight	32,930.00		32,930.00		30,509.80	
3420.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	3,065.00		3,065.00		2,841.25	
3420.3053.00	Cotisations assurances-accidents	245.00		245.00		241.70	
3420.3055.00	Cotisations APG maladie	285.00		285.00		186.10	
3420.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel Midnight	4,750.00					
3420.3101.00	Achat de matériel Midnight	3,160.00		3,700.00		5,180.53	
3420.3110.00	Achat matériel de sécurité 2 kits manifestations: Extincteurs, triopan, vaubans...	22,700.00		2,000.00			
3420.3130.00	Promotion citoyenneté	3,130.00		3,130.00		2,400.20	
3420.3132.02	Mandat travail social hors murs	73,000.00		72,000.00		66,000.00	
3420.3132.03	Activités jeunesse Atelier de couture	18,000.00		18,000.00		17,945.15	
3420.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	45,000.00					
3420.3632.00	Part. animation jeunesse de la Veveyse	53,915.00		52,860.00		52,457.00	
3420.3632.01	Contribution camps	26,685.00		42,197.20		15,390.60	
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	2,725.00		2,735.00		2,794.00	
3420.4612.11	Part autres communes matériel manifestations		9,355.00				
3420.4631.00	Subvention SEJ						10,000.00
3421	Espaces verts	187,060.15		147,378.55		166,196.13	
3421.3010.00	Salaires du personnel communal	80,000.00		55,000.00		82,645.00	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3421.3050.00	Part patronale cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	7,450.00		5,120.00		7,696.40	
3421.3052.00	Part patronale cotisations caisse de pension	8,500.00		8,500.00		9,607.65	
3421.3053.00	Part patronale cotisations assurances-accidents	1,430.00		1,120.00		1,670.60	
3421.3055.00	Part patronale cotisations APG maladie	690.00		475.00		504.15	
3421.3111.00	Achat de machines et matériel achats machines 4,000.00 réparations prises de force John Deer 3,850.00 tondeuse pellenc 4,900.00 pompe pour fontaines 1,500.00	14,250.00		4,720.00		4,841.60	
3421.3141.00	Entretien des espaces verts	50,700.00		48,500.00		43,214.95	
3421.3141.04	Entretien des places de jeux	7,000.00		7,750.00		2,974.83	
3421.3151.00	Entretien des machines	6,000.00		6,000.00		2,847.40	
3421.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	1,040.15		193.55		193.55	
3421.3910.01	Imputation interne tracteur	3,500.00		3,500.00		3,500.00	
3421.3910.02	Imputation interne évacuation du gazon	6,500.00		6,500.00		6,500.00	
3422	Immeuble Artisans 20	18,025.00					
3422.3010.00	Salaire du personnel communal	5,000.00					
3422.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	465.00					
3422.3052.00	Cotisations caisse de pension	425.00					
3422.3053.00	Cotisations assurances-accidents	90.00					
3422.3055.00	Cotisations APG maladie	45.00					
3422.3120.00	Eau, énergie, combustible	4,000.00					
3422.3144.00	Entretien des bâtiments	6,000.00					
3422.3439.02	Assurances	2,000.00					
4	Santé	2,357,410.00	12,000.00	2,259,915.00	12,000.00	2,040,201.96	98,988.60
41	Hôpitaux, EMS	736,095.00		730,510.00		635,519.00	
411	Hôpitaux	19,095.00		15,245.00		14,221.50	
4110	Hôpitaux	19,095.00		15,245.00		14,221.50	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	19,095.00		15,245.00		14,221.50	
412	EMS	717,000.00		715,265.00		621,297.50	
4120	EMS	717,000.00		715,265.00		621,297.50	
4120.3631.00	Participation homes médicalisés régionaux	717,000.00		715,265.00		621,297.50	
42	Soins ambulatoires	667,485.00		715,930.00		647,551.46	32,717.05
421	Soins ambulatoires	611,970.00		654,040.00		586,668.95	
4210	Soins ambulatoires	611,970.00		654,040.00		586,668.95	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	459,685.00		445,875.00		392,214.65	
4210.3612.01	Particip. aux indemnités forfaitaires régionales	109,045.00		105,690.00		106,378.30	
4210.3612.02	Participation puériculture	34,090.00		30,565.00		22,007.65	
4210.3612.03	Organe de coordination frais repris par les soins à domicile			62,760.00		58,054.85	
4210.3636.00	Participation aux frais de repas à domicile	9,150.00		9,150.00		8,013.50	
422	Services de sauvetage	55,515.00		61,890.00		60,882.51	32,717.05
4220	Services de sauvetage	55,515.00		61,890.00		60,882.51	32,717.05
4220.3611.03	Part aux frais ambulances du Sud	47,015.00		53,390.00		52,251.16	
4220.3612.01	First répondants et équipement défibrillateur	8,500.00		8,500.00		8,631.35	
4220.4611.03	Remboursement ASF						32,717.05
43	Prévention	25,200.00	12,000.00	25,200.00	12,000.00	16,426.85	11,363.00
433	Service médical des écoles	25,200.00	12,000.00	25,200.00	12,000.00	16,426.85	11,363.00
4330	Service médical des écoles	25,200.00	12,000.00	25,200.00	12,000.00	16,426.85	11,363.00
4330.3136.00	Visites médicales	8,200.00		8,200.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal - Soins	13,000.00		13,000.00		11,363.00	
4330.3612.04	Subvention communale pour soins dentaires	4,000.00		4,000.00		5,063.85	
4330.4260.00	Participation des parents		12,000.00		12,000.00		11,363.00
49	Santé publique non mentionnée ailleurs	928,630.00		788,275.00		740,704.65	54,908.55
490	Santé publique non mentionnée ailleurs	928,630.00		788,275.00		740,704.65	54,908.55
4900	Réseau de santé	928,630.00		788,275.00		740,704.65	54,908.55
4900.3612.00	Particip. frais d'exploitations RSSV	411,815.00		333,010.00		261,332.45	
4900.3612.06	Part aux frais financiers home St-Joseph	188,365.00		201,610.00		212,940.65	
4900.3612.07	Part aux frais financiers home Le Châtelet	169,740.00		149,590.00		134,081.30	
4900.3612.08	Particip. frais d'exploitation home St-Joseph	56,405.00		65,400.00		85,919.25	
4900.3612.11	Particip. frais d'exploitation home Le Châtelet	55,380.00		38,665.00		46,431.00	
4900.3612.15	Immeubles RSSV ce poste était autofinancé jusqu'en 2024	46,925.00					
4900.4612.04	Part au bénéfice home Le Châtelet						54,908.55
5	Prévoyance sociale	4,537,464.50	2,490,600.85	4,661,348.15	2,550,966.90	4,322,670.95	2,419,754.61
52	Invalidité	1,078,870.00		1,051,960.00		1,004,604.85	
523	Institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	1,078,870.00		1,051,960.00		1,004,604.85	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5230	Institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	1,078,870.00		1,051,960.00		1,004,604.85	
5230.3631.00	Part cantonale aux institutions spécialisées et aux handicap	1,078,870.00		1,051,960.00		1,004,604.85	
53	Vielliesse et survivants	7,950.00	2,950.00	7,950.00	2,950.00	6,914.10	2,977.40
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	7,950.00	2,950.00	7,950.00	2,950.00	6,914.10	2,977.40
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	7,950.00	2,950.00	7,950.00	2,950.00	6,914.10	2,977.40
5310.3010.03	Salaire agent AVS	2,950.00		2,950.00		2,977.40	
5310.3631.01	Cot. AVS/AI pers. non-actives	5,000.00		5,000.00		3,936.70	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		2,950.00		2,950.00		2,977.40
54	Famille et jeunesse	1,744,869.10	1,348,260.00	1,811,424.10	1,354,775.00	1,756,868.78	1,327,410.20
541	Allocations familiales (AF)	21,830.00		22,745.00		18,701.50	
5410	Allocations familiales (AF)	21,830.00		22,745.00		18,701.50	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	21,830.00		22,745.00		18,701.50	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	24,255.00		26,435.00		24,506.20	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	24,255.00		26,435.00		24,506.20	
5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	24,255.00		26,435.00		24,506.20	
545	Prestations aux familles	1,698,784.10	1,348,260.00	1,762,244.10	1,354,775.00	1,713,661.08	1,327,410.20
5450	Structures d'accueil extrafamilial de jour	411,324.10	60,800.00	451,849.10	60,800.00	387,852.70	62,580.00
5450.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	846.60		846.60		846.60	
5450.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	44,184.90		44,184.90		44,184.90	
5450.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	4,378.60		4,378.60		4,378.60	
5450.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	50,000.00		50,000.00		50,595.00	
5450.3636.01	Subventions pour accueil familial de jour	55,000.00		55,000.00		54,342.45	
5450.3910.00	Imputation interne part Attalens crèche	232,080.00		270,020.00		218,675.80	
5450.3910.07	Imputation interne part patronale repas du personnel	9,775.00		13,185.00			
5450.3920.00	Imputation utilisation local maternelle	9,600.00		9,600.00		9,600.00	
5450.3940.00	Imputation interne des intérêts	5,459.00		4,634.00		5,229.35	
5450.4920.00	Imputation interne loyer crèche		60,800.00		60,800.00		62,580.00
5452	Crèche Les Petits Lions	1,287,460.00	1,287,460.00	1,310,395.00	1,293,975.00	1,325,808.38	1,264,830.20
5452.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	300.00		300.00		375.00	
5452.3000.01	Frais des commissions	400.00		400.00			

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5452.3010.00	Salaire du personnel communal	848,860.00		882,585.00		925,684.30	
5452.3010.01	Salaire personnel conciergerie					13,314.00	
5452.3040.01	Allocation patronale pour enfants	12,385.00		6,335.00		11,437.55	
5452.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	79,050.00		82,190.00		86,205.30	
5452.3052.00	Cotisations caisse de pension	65,250.00		78,305.00		64,459.85	
5452.3053.00	Cotisations assurances-accidents	6,960.00		7,505.00		6,906.55	
5452.3055.00	Cotisations APG maladie	7,300.00		7,590.00		10,367.65	
5452.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	9,850.00		6,300.00		5,940.50	
5452.3101.00	Matériel pédagogique	3,000.00		3,000.00		2,900.58	
5452.3105.00	Frais de repas	110,000.00		100,455.00		88,358.90	
5452.3105.01	Achat de marchandises	4,300.00		4,000.00		3,218.37	
5452.3109.00	Autres charges de matériel	16,200.00		10,950.00		5,121.53	
5452.3110.01	Achat de mobilier	1,000.00		3,510.00		810.62	
5452.3120.00	Eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00		3,874.35	
5452.3130.00	Frais de ports	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
5452.3130.01	Frais de télécommunications	3,260.00		3,260.00		3,275.95	
5452.3130.10	Sécurité	1,200.00		5,000.00		413.20	
5452.3130.11	Prestations de tiers	39,200.00		40,000.00		26,784.74	
5452.3134.00	Primes d'assurances choses	500.00		500.00		385.44	
5452.3420.00	Frais bancaires	250.00		250.00		234.00	
5452.3892.01	Attribution à la réserve crèche	10,235.00					
5452.3920.00	Imputation interne loyer crèche	60,800.00		60,800.00		62,580.00	
5452.3930.00	Imputation interne frais administratifs	2,160.00		2,160.00		2,160.00	
5452.4260.00	Participation des parents		728,695.00		673,035.00		662,506.55
5452.4260.01	Part des parents repas		71,855.00		76,955.00		66,279.40
5452.4260.02	Participation du personnel aux repas		9,845.00		10,315.00		10,641.00
5452.4260.03	Inscriptions		2,500.00		2,500.00		2,610.00
5452.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						74,337.05
5452.4612.00	Participation de Granges		33,745.00		34,335.00		42,587.50
5452.4612.01	Participation commune Remaufens		3,955.00		11,130.00		8,048.95
5452.4612.02	Participation commune Bossonnens						2,189.20
5452.4612.03	Participation commune de Châtel-St-Denis		13,200.00		11,550.00		10,210.45
5452.4630.00	Subvention cantonale ouverture places crèche				20,000.00		
5452.4631.00	Subventions cantonales		181,810.00		170,950.00		165,064.30
5452.4631.01	Contribution cantonale aux frais de formations						1,475.00
5452.4830.01	Revenu divers extraordinaire						205.00
5452.4910.00	Imputation interne part Attalens crèche		232,080.00		270,020.00		218,675.80
5452.4910.07	Imputation interne part Attalens repas du personnel		9,775.00		13,185.00		

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
55	Chômage	68,045.00		68,120.00		68,117.00	
559	Chômage	68,045.00		68,120.00		68,117.00	
5590	Chômage	68,045.00		68,120.00		68,117.00	
5590.3631.00	Contribution au fonds cantonal de l'emploi	68,045.00		68,120.00		68,117.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1,637,730.40	1,139,390.85	1,721,894.05	1,193,241.90	1,486,166.22	1,089,367.01
572	Aide matérielle	1,147,335.85	1,139,390.85	1,200,996.90	1,193,241.90	1,095,814.32	1,089,367.01
5720	Aide matérielle	6,945.00		6,755.00		6,308.35	
5720.3611.00	Part LASoc aux services sociaux	6,945.00		6,755.00		6,308.35	
5721	Aide matérielle à bien plaisir	1,000.00		1,000.00		138.96	
5721.3637.00	Aide à des ménages privés	1,000.00		1,000.00		138.96	
5726	Service social de la Basse-Veveysse	1,139,390.85	1,139,390.85	1,193,241.90	1,193,241.90	1,089,367.01	1,089,367.01
5726.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,000.00		2,000.00		4,272.55	
5726.3010.00	Salaire du personnel communal	234,372.70		234,108.80		214,045.85	
5726.3040.01	Allocation patronale pour enfants	6,336.00		5,328.00		4,644.00	
5726.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	22,030.00		21,835.00		19,996.40	
5726.3052.00	Cotisations caisse de pension	22,329.00		22,980.60		23,318.85	
5726.3053.00	Cotisations assurances-accidents	1,677.15		1,776.20		1,303.40	
5726.3055.00	Cotisations APG maladie	1,946.00		2,013.30		1,305.70	
5726.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	6,000.00		6,000.00		180.00	
5726.3100.00	Matériel de bureau	2,500.00		2,500.00		3,391.85	
5726.3110.00	Achat de meubles et appareils de bureau	1,000.00		1,000.00		1,240.50	
5726.3130.00	Frais de nettoyage	1,500.00		1,500.00		1,500.00	
5726.3130.01	Téléphones, affranchissements	2,000.00		2,000.00		1,771.51	
5726.3130.02	Cotisations aux associations	500.00		1,000.00		227.70	
5726.3130.03	Réservation place d'insertion	16,000.00		16,000.00		20,000.00	
5726.3130.04	Prestations de la commune pilote	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
5726.3132.00	Aide juridique administrative	6,000.00		5,000.00		1,372.95	
5726.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	13,000.00		13,000.00		11,732.90	
5726.3160.00	Location	13,200.00		13,200.00		13,200.00	
5726.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,000.00		1,000.00		2,032.00	
5726.3611.01	Assistance versée à des tierces personnes	785,000.00		840,000.00		762,830.85	
5726.4260.00	Remboursement de tiers		100,000.00		200,000.00		275,850.71
5726.4390.00	Retenues sociales sur salaires						28,355.60
5726.4611.00	Participation du service cantonal		274,000.00		130,000.00		153,246.20
5726.4612.00	Participation commune Attalens		374,704.55		425,667.15		312,068.30

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5726.4612.01	Participation commune Bossonnens		163,176.15		182,081.95		134,385.55
5726.4612.02	Participation commune Granges		98,536.85		106,590.20		76,483.05
5726.4612.03	Participation commune de Remaufens		128,973.30		148,902.60		108,977.60
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	490,394.55		520,897.15		390,351.90	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	490,394.55		520,897.15		390,351.90	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infractions	8,595.00		8,360.00		7,788.15	
5790.3612.00	Frais de fonctionnement du Service social régional	374,704.55		425,667.15		312,068.30	
5790.3612.01	Correctif LASoc	49,595.00		56,870.00		57,555.00	
5790.3636.00	Participation à la Grappe d'Argent voir sous 5790.3636.04			10,000.00		12,940.45	
5790.3636.04	Politique Seniors	57,500.00		20,000.00			
	Jardins partagés 20,000.00						
	Grappe d'Argent 10,000.00						
	Activités diverses pour le seniors 12,500.00						
	Analyse de la mobilité (subventions cantonales incluses) 15,000.00						
6	Trafic et télécommunications	1,841,094.12	73,950.00	1,801,878.90	94,400.00	1,751,234.66	216,983.47
61	Circulation routière	1,442,681.97	40,950.00	1,429,398.25	43,400.00	1,384,397.91	155,155.97
613	Routes cantonales	26,392.60		26,392.60		26,392.60	
6130	Routes cantonales	26,392.60		26,392.60		26,392.60	
6130.3300.01	Amortissements immob. groupe 1401	26,392.60		26,392.60		26,392.60	
615	Routes communales	1,416,289.37	40,950.00	1,403,005.65	43,400.00	1,358,005.31	155,155.97
6150	Routes communales	1,299,626.62	40,650.00	1,287,942.90	40,650.00	1,253,078.64	152,331.27
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	750.00		750.00		110.00	
6150.3000.01	Frais des commissions	400.00		400.00		275.80	
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	476,300.00		513,295.00		481,105.40	
6150.3040.00	Allocations familiales cantonales					530.00	
6150.3040.01	Allocation patronale pour enfants	8,640.00		5,040.00		7,440.00	
6150.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	44,355.00		47,800.00		42,159.05	
6150.3052.00	Cotisations caisse de pension	35,000.00		38,415.00		34,995.00	
6150.3053.00	Cotisations assurances-accidents	8,525.00		10,465.00		9,186.15	
6150.3055.00	Cotisations APG maladie	4,100.00		4,415.00		3,199.05	
6150.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5,100.00		1,650.00		3,699.00	
6150.3101.00	Achat de carburant	25,000.00		25,000.00		27,831.55	
6150.3111.00	Achat de machines et matériel	11,000.00		2,050.00		11,456.20	
6150.3112.00	Frais équipement pour employés	8,500.00		9,000.00		6,860.60	
6150.3130.00	Prestations de tiers	14,000.00		8,500.00		9,500.65	
6150.3130.01	Téléphones, affranchissements	1,200.00		1,200.00		1,044.00	
6150.3130.07	Sécurité routière	15,500.00		10,500.00		2,028.35	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	inspection des ponts 5,000.00						
	accessoires de signalisation 6,000.00						
	marquages 4,500.00						
6150.3130.10	Sécurité employés	5,000.00		5,000.00		1,604.25	
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules	10,000.00		9,750.00		9,548.60	
6150.3141.00	Entretien des routes	54,000.00		45,000.00		43,035.66	
6150.3141.01	Eclairage public	55,000.00		40,000.00		34,253.15	
	éclairage courant 35,000.00						
	changement guirlandes platanes, complément						
	centre village, Tatroz 20,000.00						
6150.3141.02	Déblaiement, salage, protection hivernale	40,000.00		40,000.00		30,847.10	
6150.3151.00	Entretien de véhicules et de machines	34,000.00		30,600.00		34,757.10	
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					277.25	
6150.3300.01	Amortissements immob. groupe 1401	297,184.65		297,697.05		294,031.33	
6150.3300.06	Amortissements immob. groupe 1406	81,536.92		85,149.80		95,819.90	
6150.3300.09	Amortissements immob. groupe 1409	933.90		933.90		933.90	
6150.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	20,563.15		20,563.15		31,962.00	
6150.3910.01	Imputation interne tracteur	5,000.00		5,000.00		4,750.00	
6150.3910.02	Imputation interne nacelle	2,000.00		2,000.00		640.00	
6150.3940.00	Imputation interne des intérêts	36,038.00		27,769.00		29,197.60	
6150.4390.02	Remboursement assurances ou tiers						121,891.95
6150.4489.00	Indemnité décharge Clos-Colliard		12,500.00		12,500.00		3,150.00
6150.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale		4,650.00		4,650.00		4,648.92
6150.4910.01	Imputation interne tracteur		8,500.00		8,500.00		8,250.00
6150.4910.02	Imput interne transport déchets compostables		15,000.00		15,000.00		14,390.40
6151	Bâtiment édilité - Ch d'En-Faye 2A	116,662.75	300.00	115,062.75	2,750.00	104,926.67	2,824.70
6151.3120.00	Eau, énergie, combustible	23,000.00		23,000.00		19,188.05	
6151.3134.00	Assurances choses, RC, ECAB	10,500.00		8,500.00		8,718.87	
6151.3144.00	Entretien bâtiment	11,735.00		12,135.00		5,592.00	
6151.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	71,427.75		71,427.75		71,427.75	
6151.4260.04	Rembt assurances et tiers						74.70
6151.4470.00	Locations		300.00		2,750.00		2,750.00
62	Transports publics	398,412.15	33,000.00	372,480.65	51,000.00	366,836.75	61,827.50
621	Infrastructures de transports publics	33,860.00		30,190.00		30,971.00	
6210	Infrastructures de transports publics	33,860.00		30,190.00		30,971.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infras. ferroviaires	33,860.00		30,190.00		30,971.00	
622	Trafic régional et agglomération	313,052.15		278,290.65		250,376.50	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6220	Trafic régional et agglomération	313,052.15		278,290.65		250,376.50	
6220.3134.00	Assurances choses, RC, ECAB	100.00		100.00			
6220.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	8,227.15		1,388.65		1,439.65	
6220.3611.00	Part.aux dépenses canton. trafic régional	297,370.00		269,580.00		242,522.00	
6220.3612.02	Participation agglomération RIVELAC chf 2.-/hab	7,355.00		7,222.00		6,414.85	
629	Transports publics non mentionnés ailleurs	51,500.00	33,000.00	64,000.00	51,000.00	85,489.25	61,827.50
6290	Transports publics non mentionnés ailleurs	51,500.00	33,000.00	64,000.00	51,000.00	85,489.25	61,827.50
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF					70,000.00	
6290.3109.01	Cartes dégriffées Communes	25,000.00		50,000.00			
6290.3160.00	Forfait Mobility	16,000.00		14,000.00		15,489.25	
6290.3637.02	Plan de mobilité communal	10,500.00					
	Attributions de macarons de parcage 500.00						
	Création de places couvertes pour vélos et trottinettes 8,000.00						
	Subventions achat abonnement en transport public 2,000.00						
6290.4120.00	Rémunération affichage abris bus		1,000.00		1,000.00		600.00
6290.4240.02	Location véhicule à des tiers		5,000.00		10,000.00		
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF						61,227.50
6290.4250.04	Ventes cartes dégriffées Communes		22,000.00		40,000.00		
6290.4910.09	Imput int location véhicule Mobility		5,000.00				
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,921,162.46	1,590,917.57	1,707,988.50	1,532,565.35	1,760,367.87	1,571,655.71
71	Approvisionnement en eau	445,671.33	445,671.33	398,721.60	398,721.60	383,180.23	383,180.23
710	Approvisionnement en eau	445,671.33	445,671.33	398,721.60	398,721.60	383,180.23	383,180.23
7101	Approvisionnement communal en eau	445,671.33	445,671.33	398,721.60	398,721.60	383,180.23	383,180.23
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	250.00		250.00		250.00	
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	9,000.00		12,600.00		8,894.00	
7101.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	840.00		1,175.00		828.25	
7101.3052.00	Cotisations Caisse de pension	1,070.00		1,070.00		1,037.05	
7101.3053.00	Cotisations assurances-accidents	160.00		255.00		179.80	
7101.3055.00	Cotisations APG maladie	75.00		110.00		54.25	
7101.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2,400.00		2,400.00			
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente hausse de 21 ct dès 01.04.2025	305,435.00		270,000.00		244,296.77	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7101.3105.01	Achat d'eau pertes réseau AVGG	20,000.00		20,000.00		24,396.74	
7101.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils matériel adduction d'eau 12,000.00 outils et brides de réparation 6,000.00	18,000.00		2,500.00		1,846.55	
7101.3111.01	Achat de compteurs	3,000.00		3,000.00		2,083.25	
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire	700.00		650.00		357.01	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	40,000.00		40,000.00		49,036.84	
7101.3181.04	Pertes sur créances eau					2,484.70	
7101.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	19,121.33		19,091.60		18,047.67	
7101.3612.00	Participation aux frais AVGG	19,620.00		19,620.00		18,870.25	
7101.3660.70	Amortissement des taxes de raccordement					7,517.10	
7101.3930.00	Imputation interne frais administratifs	6,000.00		6,000.00		3,000.00	
7101.4240.01	Taxes de base		83,000.00		83,000.00		83,057.85
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		283,000.00		283,000.00		267,769.10
7101.4260.04	Rembt assurances et tiers						1,482.00
7101.4510.00	Prélèvement au financement spécial maintien de la valeur (FS		10,896.33				
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte (FSEC		60,550.00		24,496.60		28,242.29
7101.4660.70	Amortissement des taxes de raccordement		8,225.00		8,225.00		2,628.99
72	Traitement des eaux usées	633,916.24	633,916.24	518,646.80	518,646.80	594,135.72	594,135.72
720	Traitement des eaux usées	633,916.24	633,916.24	518,646.80	518,646.80	594,135.72	594,135.72
7201	Traitement communal des eaux usées	633,916.24	633,916.24	518,646.80	518,646.80	594,135.72	594,135.72
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	800.00		800.00		300.00	
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	2,000.00		2,000.00		2,509.00	
7201.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	185.00		185.00		233.65	
7201.3052.00	Cotisations Caisse de pension	230.00		170.00		292.55	
7201.3053.00	Cotisations assurances-accidents	35.00		40.00		50.70	
7201.3055.00	Cotisations APG maladie	15.00		15.00		15.30	
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	22,000.00		22,000.00		13,683.22	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	30,000.00		30,000.00		26,998.99	
7201.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	11,542.94		11,158.50		10,693.72	
7201.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	493.30		493.30		493.30	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	107,670.00				34,000.19	
7201.3612.00	Participation aux frais VOG	317,065.00		316,515.00		375,992.80	
7201.3612.01	Participation aux amortissements VOG	135,880.00		129,270.00		112,626.00	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7201.3660.70	Amortissement des taxes de raccordement					13,246.30	
7201.3930.00	Imputation interne frais administratifs	6,000.00		6,000.00		3,000.00	
7201.4240.01	Taxes de base		221,000.00		221,000.00		221,043.95
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		265,000.00		265,000.00		249,278.75
7201.4510.00	Prélèvement au financement spécial maintien de la valeur (FS		135,011.24				119,550.71
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte (FSEC				19,741.80		
7201.4660.70	Amortissement des taxes de raccordement		12,905.00		12,905.00		4,262.31
73	Gestion des déchets	535,540.55	400,250.00	520,110.55	520,110.55	511,410.31	511,410.31
730	Gestion des déchets	535,540.55	400,250.00	520,110.55	520,110.55	511,410.31	511,410.31
7301	Gestion de la déchetterie communale	323,540.55	188,250.00	308,110.55	308,110.55	319,954.21	319,954.21
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	500.00		500.00		960.00	
7301.3000.01	Frais des commissions	400.00		400.00		275.80	
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	70,000.00		76,000.00		67,377.00	
7301.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	6,520.00		7,080.00		6,274.55	
7301.3052.00	Cotisations Caisse de pension	8,000.00		10,760.00		7,856.10	
7301.3053.00	Cotisations assurances-accidents	1,255.00		1,550.00		1,361.95	
7301.3055.00	Cotisations APG maladie	600.00		655.00		411.00	
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			5,900.00			
7301.3130.00	Frais de transport	38,000.00		35,000.00		40,823.70	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets hausse des tarifs d'élimination des déchets	145,000.00		115,000.00		144,060.55	
7301.3137.00	TVA au taux forfaitaire	4,500.00		4,500.00		5,218.93	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	12,000.00		14,000.00		6,178.70	
7301.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	15,765.55		15,765.55		15,765.53	
7301.3910.02	Imput interne transport déchets compostables	15,000.00		15,000.00		14,390.40	
7301.3930.00	Imputation interne frais administratifs	6,000.00		6,000.00		9,000.00	
7301.4240.00	Taxe de base		150,000.00		150,000.00		171,131.90
7301.4250.00	Retrocession TEA taxe éliminat.ant.verre		10,000.00		10,000.00		10,604.23
7301.4250.01	Ristourne fer blanc / fer léger / papier		14,000.00		14,000.00		3,053.95
7301.4250.02	Retrocession PET		2,000.00		2,000.00		1,658.10
7301.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte (FSEC La réserve sera entièrement prélevée aux comptes 2024				119,860.55		121,256.03

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7301.4910.02	Imputation interne évacuation du gazon		12,250.00		12,250.00		12,250.00
7302	Gestion des ordures ménagères	212,000.00	212,000.00	212,000.00	212,000.00	191,456.10	191,456.10
7302.3010.00	Salaires du personnel communal	22,000.00		22,000.00		20,781.00	
7302.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2,050.00		2,050.00		1,935.25	
7302.3052.00	Cotisations Caisse de pension	1,870.00		1,870.00		2,423.05	
7302.3053.00	Cotisations assurances-accidents	395.00		450.00		420.05	
7302.3055.00	Cotisations APG maladie	190.00		190.00		126.75	
7302.3101.00	Achat de sacs poubelle	10,000.00		10,000.00		16,181.64	
7302.3101.01	Achat de conteneurs	13,000.00				1,531.00	
	conteneurs poubelles 4,000.00						
	2 molocks de 5 m3 9,000.00						
7302.3130.00	Frais de transport	30,000.00		38,000.00		29,696.10	
7302.3130.01	Frais d'élimination des déchets recyclés	63,000.00		63,000.00		63,592.10	
7302.3137.00	TVA au taux forfaitaire	6,000.00		6,000.00		5,287.77	
7302.3170.00	Indemnisation vente de sacs couleur	9,200.00		9,200.00		8,126.20	
7302.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	5,686.07		5,468.80		4,533.56	
7302.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	45,608.93		50,771.20		33,821.63	
7302.3930.00	Imputation interne frais administratifs	3,000.00		3,000.00		3,000.00	
7302.4240.01	Taxe d'utilisation au sac		187,000.00		187,000.00		166,136.40
7302.4270.01	Ordonnances pénales sacs poubelle		2,000.00		2,000.00		4,150.50
7302.4634.01	Péréquation aux frais de transports		23,000.00		23,000.00		21,169.20
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	81,950.00		69,450.00		75,514.35	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	81,950.00		69,450.00		75,514.35	
7690	Agenda 21	81,950.00		69,450.00		75,514.35	
7690.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,300.00		4,500.00		1,560.00	
7690.3000.01	Frais des commissions	550.00		550.00		458.00	
7690.3130.01	Journée de l'Energie	5,000.00		5,000.00		3,705.10	
7690.3132.01	Certification label Cité de l'énergie	4,100.00		9,400.00		1,600.00	
7690.3637.00	Subvention énergies renouvelables	70,000.00		50,000.00		68,191.25	
77	Protection de l'environnement, autres	38,052.00	21,080.00	31,487.20	19,086.40	31,412.20	23,710.00
771	Cimetière	38,052.00	21,080.00	31,487.20	19,086.40	31,412.20	23,710.00
7710	Cimetière communal	38,052.00	21,080.00	31,487.20	19,086.40	31,412.20	23,710.00
7710.3000.01	Frais des commissions	300.00		300.00		292.50	
7710.3010.00	Salaires entretien	7,500.00		8,700.00		7,594.00	
7710.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	700.00		810.00		707.20	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7710.3052.00	Cotisations caisse de pension	740.00		740.00		885.45	
7710.3053.00	Cotisations assurances-accidents	135.00		180.00		153.50	
7710.3055.00	Cotisations APG maladie	65.00		75.00		46.30	
7710.3143.00	Entretien du cimetière	14,850.00		8,800.00		7,068.08	
7710.3160.00	Loyer chapelle funéraire	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
7710.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	751.20		751.20		751.20	
7710.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	7,709.90		5,830.10		5,830.10	
7710.3300.09	Amortissements immob. groupe 1409	1,120.90		1,120.90		1,120.90	
7710.3510.02	Attribution à la réserve					1,660.77	
7710.3612.13	Rembt part Granges cimetière					407.05	
7710.3612.14	Rembt part Bossonnens cimetière					715.15	
7710.3930.00	Imputation interne frais administratifs	2,180.00		2,180.00		2,180.00	
7710.4240.00	Taxes d'entrées et de concessions		600.00		600.00		1,630.00
7710.4240.01	Taxes columbarium et jardin du souvenir		10,000.00		10,000.00		17,150.00
7710.4240.02	Travaux pour creusage de tombes		5,000.00		5,000.00		4,630.00
7710.4240.03	Taxe d'utilisation de la chapelle funéraire		300.00		300.00		300.00
7710.4612.00	Participation d'autres communes au cimetière communal		5,180.00		3,186.40		
79	Aménagement du territoire	186,032.34	90,000.00	169,572.35	76,000.00	164,715.06	59,219.45
790	Aménagement du territoire	186,032.34	90,000.00	169,572.35	76,000.00	164,715.06	59,219.45
7900	Aménagement du territoire	186,032.34	90,000.00	169,572.35	76,000.00	164,715.06	59,219.45
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,000.00		4,350.00		1,740.00	
7900.3000.01	Frais des commissions	1,100.00		1,100.00		726.40	
7900.3130.00	Emoluments administratifs	14,000.00		14,000.00		15,422.40	
7900.3300.01	Amortissements immob. groupe 1401	14,974.30		14,974.30		14,974.30	
7900.3300.03	Amortissements immob. groupe 1403	71,073.24		71,076.25		69,998.26	
7900.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	71,313.80		53,113.80		42,378.10	
7900.3810.00	Charge extraordinaire					8,123.65	
7900.3940.00	Imputation interne des intérêts	10,571.00		10,958.00		11,351.95	
7900.4210.00	Autorisations de construire		40,000.00		45,000.00		39,547.35
7900.4210.01	Contrôle des bâtiments		1,000.00		7,000.00		
7900.4210.02	Honoraires service technique		45,000.00		20,000.00		10,089.60
7900.4472.01	Location places		4,000.00		4,000.00		9,582.50
8	Economie publique	333,896.93	266,527.00	320,341.95	265,567.00	314,043.62	244,144.69
81	Agriculture	2,000.00	20,700.00	2,000.00	21,240.00	2,032.50	20,702.00
811	Administration, exécution et contrôle	2,000.00	20,700.00	2,000.00	21,240.00	2,032.50	20,702.00
8110	Administration, exécution et contrôle	2,000.00	20,700.00	2,000.00	21,240.00	2,032.50	20,702.00

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8110.3140.00	Entretien parchets communaux	2,000.00		2,000.00		2,032.50	
8110.4240.00	Loyer parchets communaux		20,700.00		21,240.00		20,702.00
82	Sylviculture	35,200.48	327.00	13,155.50	327.00	16,279.50	327.00
820	Sylviculture	35,200.48	327.00	13,155.50	327.00	16,279.50	327.00
8200	Domaine forestier communal	35,200.48	327.00	13,155.50	327.00	16,279.50	327.00
8200.3110.05	Achat tables canapé forestier 2 tables 6,500.00	6,500.00					
8200.3141.01	Entretien des chemins pédestres et équestres création chemin longeant cimetièr + forêt Jaqua 8,000.00 contrôle des chemins 200.00 entretien des chemins 4,000.00	12,200.00		200.00		200.00	
8200.3300.05	Amortissements immob. groupe 1405	8,625.48		8,625.50		8,291.35	
8200.3635.00	Participation à la Corporation Sud	7,875.00		4,330.00		7,788.15	
8200.4240.00	Fermage des forêts		327.00		327.00		327.00
84	Tourisme	54,525.00		63,780.00		57,739.00	3,770.00
840	Tourisme	54,525.00		63,780.00		57,739.00	3,770.00
8400	Tourisme du district	54,525.00		63,780.00		57,739.00	3,770.00
8400.3612.01	Tourisme	54,525.00		63,780.00		57,739.00	
8400.4830.01	Revenu divers extraordinaire						3,770.00
85	Industrie, artisanat et commerce	1,925.00		1,890.00		1,873.00	
850	Industrie, artisanat et commerce	1,925.00		1,890.00		1,873.00	
8500	Promotion économique	1,925.00		1,890.00		1,873.00	
8500.3612.00	Soutien comptoir Veveyse	1,925.00		1,890.00		1,873.00	
87	Combustibles et énergie	240,246.45	245,500.00	239,516.45	244,000.00	236,119.62	219,345.69
879	Centrale de chauffe	240,246.45	245,500.00	239,516.45	244,000.00	236,119.62	219,345.69
8790	Centrale de chauffe - copeaux de bois	240,246.45	245,500.00	239,516.45	244,000.00	236,119.62	219,345.69
8790.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	170,000.00		170,000.00		166,602.10	
8790.3137.01	TVA au taux normal	14,500.00		13,770.00		13,771.07	
8790.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404	47,510.55		47,510.55		47,510.55	
8790.3300.09	Amortissements immob. groupe 1409	3,995.40		3,995.40		3,995.40	
8790.3300.29	Amortissements immob. groupe 1429	4,240.50		4,240.50		4,240.50	
8790.4240.00	Location centrale de chauffe		16,000.00		16,000.00		13,741.00
8790.4250.01	Vente d'énergie à commune		200,000.00		200,000.00		178,875.15
8790.4260.00	Récupération impôt préalable		14,500.00		13,000.00		11,911.19
8790.4309.00	Energie du CAD revendue à des tiers		15,000.00		15,000.00		14,818.35
9	Finances et impôts	663,529.00	16,438,792.14	547,596.35	15,765,647.10	532,454.11	16,389,865.42
91	Impôts	89,050.00	13,553,160.00	84,050.00	12,687,045.00	101,847.49	14,129,380.12
910	Impôts	89,050.00	13,553,160.00	84,050.00	12,687,045.00	101,847.49	14,129,380.12
9100	Impôts communaux ordinaires	89,050.00	11,228,160.00	84,050.00	10,327,045.00	81,155.89	12,016,622.07

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9100.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,750.00		3,750.00		1,660.00	
9100.3000.01	Frais des commissions	300.00		300.00		350.00	
9100.3130.00	Frais de rappels et de poursuites	25,000.00		25,000.00		26,977.90	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	50,000.00		50,000.00		51,962.79	
9100.3181.01	Remboursements d'impôts	5,000.00		5,000.00		205.20	
9100.3199.00	Escomptes sur impôts	5,000.00					
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		9,780,000.00		8,900,000.00		10,253,010.60
9100.4000.20	Rappels facturés		10,000.00		10,000.00		11,560.00
9100.4000.30	Impôt sur les prestations en capital		250,000.00		200,000.00		227,033.25
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques		750,000.00		707,790.00		1,044,890.85
9100.4002.00	Impôt à la source		170,000.00		170,000.00		127,039.25
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales		213,770.00		281,660.00		227,572.60
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales		14,820.00		11,625.00		31,974.35
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		5,000.00		5,000.00		41,349.75
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		34,570.00		40,970.00		52,191.42
9101	Impôts communaux spéciaux		2,325,000.00		2,360,000.00	20,691.60	2,112,758.05
9101.3810.00	Charge extraordinaire					20,691.60	
9101.4021.00	Contribution immobilière		1,040,000.00		970,000.00		1,003,907.80
9101.4022.10	Impôt sur les gains immobiliers et plus-values		550,000.00		600,000.00		517,303.85
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		600,000.00		650,000.00		486,583.45
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		30,000.00		30,000.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		20,000.00		20,000.00		22,301.25
9101.4260.00	Remboursement frais de poursuites		15,000.00		15,000.00		18,966.95
9101.4260.01	Pénalités et intérêts de retard		70,000.00		75,000.00		63,694.75
93	Péréquation financière intercommunale		348,125.00		362,872.00		307,828.00
930	Péréquation financière intercommunale		348,125.00		362,872.00		307,828.00
9300	Péréquation financière intercommunale		348,125.00		362,872.00		307,828.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		218,373.00		225,727.00		215,702.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		129,752.00		137,145.00		92,126.00

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
95	Part aux recettes sans affectation, autres	7,000.00	267,930.00	6,600.00	263,960.00	6,385.40	255,416.80
950	Part aux recettes sans affectation, autres	7,000.00	267,930.00	6,600.00	263,960.00	6,385.40	255,416.80
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	7,000.00	267,930.00	6,600.00	263,960.00	6,385.40	255,416.80
9500.3130.00	Provision d'encais pour impôts sur les véhicules à moteur	7,000.00		6,600.00		6,385.40	
9500.4601.00	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		267,930.00		263,960.00		255,416.80
96	Administration de la fortune et de la dette	517,479.00	413,710.00	426,946.35	362,931.00	421,541.57	382,002.11
961	Frais financiers	234,990.00	225,110.00	187,611.00	184,331.00	199,755.75	189,836.41
9610	Frais financiers	234,990.00	225,110.00	187,611.00	184,331.00	199,755.75	189,836.41
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements PA Nouveaux emprunts & renouvellements à des taux supérieurs	199,505.00		150,585.00		154,090.75	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	25,485.00		33,626.00		35,591.73	
9610.3420.00	Frais d'acquisition du capital	10,000.00		3,400.00		10,073.27	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		120.00		120.00		153.97
9610.4940.00	Imputation interne des intérêts		224,990.00		184,211.00		189,682.44
963	Immeubles du patrimoine financier	282,489.00	188,600.00	239,335.35	178,600.00	221,785.82	192,165.70
9630	Auberge de l'Ange - Grand-Rue 27	103,274.00	63,600.00	91,176.00	59,600.00	91,172.60	62,441.00
9630.3101.00	Matériel d'exploitation	10,000.00		10,000.00		9,802.40	
9630.3430.30	Entretien des bâtiments	22,395.00		5,295.00		17,414.60	
	Pose de panneaux acoustiques à la salle et dégraissage de ventilation en plus des entretiens habituels						
9630.3439.00	Eau, énergie, combustible, élimination	48,000.00		52,000.00		39,752.90	
9630.3439.02	Assurances	5,000.00		5,000.00		5,091.87	
9630.3930.00	Imputation interne frais administratifs	2,400.00		2,400.00		1,200.00	
9630.3940.00	Imputation interne des intérêts	15,479.00		16,481.00		17,910.83	
9630.4430.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine financier		9,600.00		9,600.00		9,137.40
9630.4430.01	Revenu locatif de locaux du patrimoine financier		51,000.00		47,000.00		51,370.00
9630.4432.00	Participation des tiers		3,000.00		3,000.00		1,933.60
9631	Immeuble Grand-Rue 17	24,530.00	28,800.00	23,690.00	22,800.00	21,560.72	33,800.00
9631.3010.00	Salaires du personnel communal	2,750.00		2,000.00		2,753.00	
9631.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	255.00		185.00		256.40	
9631.3052.00	Cotisations caisse de pension	170.00		170.00		267.70	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9631.3053.00	Cotisations assurances-accidents	50.00		40.00		55.65	
9631.3055.00	Cotisations APG maladie	25.00		15.00		16.80	
9631.3430.40	Entretien des locaux	4,080.00		3,080.00		4,325.75	
9631.3439.00	Eau, énergie, combustible, élimination	15,000.00		16,000.00		11,767.40	
9631.3439.02	Assurances	1,000.00		1,000.00		918.02	
9631.3930.00	Imputation interne frais administratifs	1,200.00		1,200.00		1,200.00	
9631.4430.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine financier		19,200.00		13,200.00		24,200.00
9631.4920.00	Imputation utilisation local maternelle		9,600.00		9,600.00		9,600.00
9632	Immeuble Grand-Rue 5	43,880.00	31,200.00	14,760.00	34,800.00	11,406.21	34,064.40
9632.3010.00	Salaires du personnel communal	2,000.00		530.00		1,987.00	
9632.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	185.00		50.00		185.05	
9632.3052.00	Cotisations caisse de pension	45.00		45.00		193.25	
9632.3053.00	Cotisations assurances-accidents	35.00		10.00		40.15	
9632.3055.00	Cotisations APG maladie	15.00		5.00		12.10	
9632.3430.40	Entretien des bâtiments	38,000.00		3,020.00		269.70	
	nouvelle cuisine & peinture	20,000.00					
	création places de parc, chemin mobilité réduite, pose de barrières	15,000.00					
	contrats d'entretien	3,000.00					
9632.3439.00	Eau, énergie, combustible, élimination	2,000.00		9,500.00		7,557.60	
9632.3439.02	Assurances	1,000.00		1,000.00		561.36	
9632.3930.00	Imputation interne frais administratifs	600.00		600.00		600.00	
9632.4430.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine financier		31,200.00		34,800.00		34,064.40
9633	Terrain immeuble La Cité		16,000.00		14,500.00		15,894.10
9633.4439.00	Droit de superficie La Cité		16,000.00		14,500.00		15,894.10
9634	Atelier de couture - Corcelles 68	18,740.00	4,000.00	54,992.20	4,000.00	45,622.11	1,000.00
9634.3010.00	Salaires du personnel communal	1,300.00		1,960.00		1,244.00	
9634.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	120.00		185.00		115.85	
9634.3052.00	Cotisations caisse de pension	165.00		165.00		121.00	
9634.3053.00	Cotisations assurances-accidents	25.00		40.00		25.15	
9634.3055.00	Cotisations APG maladie	10.00		15.00		7.60	
9634.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404 Pas d'amortissement car patrimoine financier			31,027.20		31,027.20	
9634.3430.40	Entretien des locaux	3,520.00		2,000.00		1,462.00	
9634.3439.00	Eau, énergie, combustible, élimination	12,000.00		18,000.00		10,262.10	
9634.3439.02	Assurances	1,000.00		1,000.00		757.21	
9634.3930.00	Imputation interne frais administratifs	600.00		600.00		600.00	
9634.4432.00	Locations						1,000.00
9634.4920.00	Imputation interne location atelier de couture		4,000.00		4,000.00		

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9635	Villa Reraise 10	10,280.00					
9635.3010.00	Salaires du personnel communal	2,000.00					
9635.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais admin	185.00					
9635.3052.00	Cotisations caisse de pension	45.00					
9635.3053.00	Cotisations assurances-accidents	35.00					
9635.3055.00	Cotisations APG maladie	15.00					
9635.3120.00	Eau, énergie, combustible	4,000.00					
9635.3430.40	Entretien des locaux	3,000.00					
9635.3439.02	Assurances	1,000.00					
9636	Buvette du foot - Rue du Château 14A	10,185.00	4,000.00	12,203.00	4,000.00	13,610.59	4,000.00
9636.3120.00	Eau, énergie, combustible	3,700.00					
9636.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404 Pas d'amortissement car patrimoine financier			5,858.00		5,858.00	
9636.3430.40	Entretien des locaux	5,185.00		5,045.00		6,733.80	
9636.3439.02	Assurances	1,300.00		1,300.00		1,018.79	
9636.4432.00	Location aux sociétés		4,000.00		4,000.00		4,000.00
9637	Cabanes communales	23,500.00		5,914.15		6,555.14	
9637.3300.04	Amortissements immob. groupe 1404 Pas d'amortissement car patrimoine financier			914.15		914.15	
9637.3430.40	Entretien des locaux rénovation cuisine Budzylère 20,000.00 autres cabanes 3,000.00	23,000.00		4,700.00		5,233.89	
9637.3439.02	Assurances	500.00		300.00		407.10	
9638	Caravaning	48,100.00	41,000.00	36,600.00	38,900.00	31,858.45	40,966.20
9638.3430.40	Entretien des bâtiments	2,000.00		36,500.00		31,858.45	
9638.3430.41	Gestion du caravaning taille arbres, haies 8,000.00 mandat gérance 36,500.00	46,000.00					
9638.3439.02	Assurances	100.00		100.00			
9638.4432.00	Locations		41,000.00		38,900.00		40,966.20
97	Redistributions		2,540.00		1,000.00		2,540.45
971	Redistribution liées à la taxe sur le CO2		2,540.00		1,000.00		2,540.45
9710	Redistribution liées à la taxe sur le CO2		2,540.00		1,000.00		2,540.45
9710.4699.00	Redistribution liées à la taxe sur le CO2		2,540.00		1,000.00		2,540.45
99	Postes non ventilables	50,000.00	1,853,327.14	30,000.00	2,087,839.10	2,679.65	1,312,697.94
990	Postes non ventilables	50,000.00	1,853,327.14	30,000.00	2,087,839.10	2,679.65	1,312,697.94
9900	Postes non ventilables	50,000.00	1,853,327.14	30,000.00	2,087,839.10	2,679.65	1,312,697.94
9900.3130.00	Dépenses nouvelles	50,000.00		30,000.00		2,679.65	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9900.4611.07	Dissolution provision Caisse de pension Etant FR						198,546.55
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		1,012,489.60		1,114,151.40		1,114,151.39
	le prélèvement baisse suite à des transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier						
9900.4899.00	Prélèvement au capital propre		840,837.54		973,687.70		

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	2,382,401.35	131,600.00	2,263,496.85	131,600.00	2,058,925.14	149,103.25
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	380,569.05	116,490.00	380,819.60	151,790.00	659,267.55	560,351.15
2	Formation	10,734,810.50	4,766,045.00	10,503,873.50	4,538,328.35	9,757,446.48	4,430,878.48
3	Culture, sport et loisirs	745,439.65	10,855.00	595,605.90		567,102.42	10,570.00
4	Santé	2,357,410.00	12,000.00	2,259,915.00	12,000.00	2,040,201.96	98,988.60
5	Prévoyance sociale	4,537,464.50	2,490,600.85	4,661,348.15	2,550,966.90	4,322,670.95	2,419,754.61
6	Trafic et télécommunications	1,841,094.12	73,950.00	1,801,878.90	94,400.00	1,751,234.66	216,983.47
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,921,162.46	1,590,917.57	1,707,988.50	1,532,565.35	1,760,367.87	1,571,655.71
8	Economie publique	333,896.93	266,527.00	320,341.95	265,567.00	314,043.62	244,144.69
9	Finances et impôts	663,529.00	16,438,792.14	547,596.35	15,765,647.10	532,454.11	16,389,865.42
TOTALISATION		25,897,777.56	25,897,777.56	25,042,864.70	25,042,864.70	23,763,714.76	26,092,295.38
Résultat						2,328,580.62	

Budget des investissements

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	157,510.00		168,580.00		40,022.65	
02	Services généraux	157,510.00		168,580.00		40,022.65	
022	Services généraux, autres	153,510.00		164,580.00		40,022.65	
0220	Services généraux, autres	153,510.00		164,580.00		40,022.65	
0220.5060.04	Equipement informatique					10,609.80	
0220.5200.00	Software informatique report	153,510.00		164,580.00		29,412.85	
029	Immeubles patrimoine administratif	4,000.00		4,000.00			
0290	Immeuble administration communale - Rue de l'Eglise 4	4,000.00		4,000.00			
0290.5060.05	Signalétique des bâtiments communaux report	4,000.00		4,000.00			
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	189,830.00		16,500.00		4,804.25	
11	Sécurité publique	189,830.00		16,500.00		4,804.25	
111	Police	189,830.00		16,500.00		4,804.25	
1110	Société de sécurité	189,830.00		16,500.00		4,804.25	
1110.5040.00	Concept santé et sécurité au travail report	8,215.00		8,215.00		1,142.05	
1110.5060.00	Concept de stationnement report	8,115.00		8,285.00		3,662.20	
1110.5060.10	Sécurisation du périmètre scolaire Nouveau 173,500.00	173,500.00					
2	Formation	1,407,165.00		1,623,025.00		382,912.07	24,932.40
21	Scolarité obligatoire	1,407,165.00		1,623,025.00		382,912.07	24,932.40
213	Ecole du cycle d'orientation			351,055.00		22,350.80	
2130	Ecole du cycle d'orientation			351,055.00		22,350.80	
2130.5520.00	Part. financement halle triple de sport pour le CO			351,055.00		22,350.80	
217	Bâtiments scolaires	1,407,165.00		1,271,970.00		360,561.27	24,932.40
2170	Bâtiments scolaires	1,247,225.00		1,101,970.00		360,561.27	24,932.40
2170.5040.01	Agrandissement bâtiments scolaires report	26,035.00		65,775.00			
2170.5040.02	Remplacement éclairage bâtiments scolaires report	19,200.00		19,530.00		380.05	
2170.5040.07	Création de locaux sportifs et manifestations			5,840.00		160,011.65	
2170.5040.09	Changement faces armoires Le Renard					36,063.70	
2170.5040.12	Concept sécurité au travail report	2,490.00		2,490.00			

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2170.5040.15	Equipement mobilier					4,675.25	
2170.5040.16	Rénovation toiture et vitrage Le Baobab	989,500.00		989,500.00			
	report						
2170.5040.20	Protection UV Les Etoiles & Le Mouton					42,247.02	
2170.5040.24	Changement revêtement de sol			18,835.00		39,830.05	
2170.5040.25	Réfection façades Le Mouton					45,054.55	
2170.5060.00	Achat de véhicules et machines					32,299.00	
2170.5060.09	Changement carrelage et portes ancien Renard	210,000.00					
	Nouveau						
2170.6360.01	Subvention communauté solaire						24,932.40
2176	Cercle scolaire - Bâtiments	159,940.00		170,000.00			
2176.5040.16	Pose panneaux photovoltaïques Le Baobab	134,000.00		134,000.00			
	report						
2176.5060.05	Signalétique des bâtiments communaux	25,940.00		36,000.00			
	report						
3	Culture, sport et loisirs			1,785,950.00		449,258.59	70.00
32	Culture, espaces verts			17,720.00		13,308.04	70.00
329	Culture, espaces verts			17,720.00		13,308.04	70.00
3290	Culture						70.00
3290.6160.00	Ventes livres d'Attalens						70.00
3291	Espaces verts			17,720.00		13,308.04	
3291.5090.02	Mise aux normes des places de jeux et aménagements			17,720.00		13,308.04	
34	Sport et loisirs			1,768,230.00		435,950.55	
341	Sport			208,230.00		285,573.60	
3410	Sport			208,230.00		285,573.60	
3410.5040.13	Création de locaux sportifs et manifestations			5,840.00		160,011.50	
3410.5040.18	Rénovation buvette FC			7,390.00		24,112.20	
3410.5040.19	Eclairage terrain de foot Condémine			195,000.00		101,449.90	
342	Loisirs			1,560,000.00		150,376.95	
3420	Loisirs			1,560,000.00		150,376.95	
3420.5040.27	Achat bâtiment Ch des Artisans 20			1,560,000.00		150,376.95	
6	Trafic et télécommunications	796,430.00	18,000.00	857,545.00		53,368.65	
61	Circulation routière	541,605.00	18,000.00	549,185.00		47,541.85	
615	Routes communales	541,605.00	18,000.00	549,185.00		47,541.85	
6150	Routes communales	457,605.00		492,185.00		47,541.85	
6150.5010.03	Installation éclairage	55,935.00		138,315.00		47,541.85	
	report						

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6150.5010.04	Création trottoir franchissable rte de Corcelles report	139,870.00		139,870.00			
6150.5010.05	Aménagement trottoir Attalens-Bossonnens report	64,000.00		64,000.00			
6150.5010.07	Entretien Ch En Perrey			118,000.00			
6150.5060.00	Achat de véhicules et machines Véhicule édilitaire - Nouveau 140,000.00 Renouvellement équipement hivernal - Nouveau 57,800.00	197,800.00		32,000.00			
6151	Bâtiment édilité - Ch d'En-Faye 2A	84,000.00	18,000.00	57,000.00			
6151.5040.28	Photovoltaïque bâtiment édilitaire Nouveau	84,000.00					
6151.5060.08	Rénovation silo à sel			57,000.00			
6151.6360.00	Subvention panneaux photovoltaïques Nouveau		18,000.00				
62	Transports publics	254,825.00		308,360.00		5,826.80	
622	Trafic régional et agglomération	254,825.00		308,360.00		5,826.80	
6220	Trafic régional et agglomération	254,825.00		308,360.00		5,826.80	
6220.5030.01	Réhabilitation et création couvert abri bus Tatroz					2,038.15	
6220.5030.02	Aménagement arrêts de bus report	254,825.00		260,360.00		3,788.65	
6220.5290.06	Etude faisabilité projets Agglo RiveLac			48,000.00			
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3,230,340.00		3,043,810.00		186,077.73	23,056.00
71	Approvisionnement en eau	393,430.00		366,555.00		85,892.85	4,692.50
710	Approvisionnement en eau	393,430.00		366,555.00		85,892.85	4,692.50
7101	Approvisionnement communal en eau	393,430.00		366,555.00		85,892.85	4,692.50
7101.5031.00	Travaux de raccordements report	393,430.00		366,555.00		85,892.85	
7101.6370.00	Taxes de raccordements						4,692.50
72	Traitement des eaux usées	2,449,845.00		2,209,955.00			18,363.50
720	Traitement des eaux usées	2,449,845.00		2,209,955.00			18,363.50
7201	Traitement communal des eaux usées	2,449,845.00		2,209,955.00			18,363.50
7201.5031.00	Travaux de raccordements report	2,209,845.00		2,209,955.00			
7201.5032.01	Mesures PGEE Nouveau	240,000.00					
7201.6370.00	Taxes de raccordements						18,363.50
73	Gestion des déchets			22,710.00		29,153.15	

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
730	Gestion des déchets			22,710.00		29,153.15	
7302	Gestion des ordures ménagères			22,710.00		29,153.15	
7302.5033.00	Aménagement places containers			22,710.00		12,204.80	
7302.5033.01	Aménagement nouvelles toitures pour abris poubelles					16,948.35	
77	Protection de l'environnement, autres			104,410.00		590.10	
771	Cimetière			104,410.00		590.10	
7710	Cimetière communal			104,410.00		590.10	
7710.5040.23	Sécurisation cimetière			104,410.00		590.10	
79	Aménagement du territoire	387,065.00		340,180.00		70,441.63	
790	Aménagement du territoire	387,065.00		340,180.00		70,441.63	
7900	Aménagement du territoire	387,065.00		340,180.00		70,441.63	
7900.5060.01	Zones 20 & 30 km/h report 15,075.00 Nouveau 126,500.00	141,575.00		23,995.00		42,999.30	
7900.5290.00	Etude PAD Champ des Armes			55,830.00			
7900.5290.02	Plan aménagement local					20,705.73	
7900.5290.04	Etude projet coeur du village report	165,490.00		180,355.00		6,736.60	
7900.5290.05	Etude PAD entrée du village report	80,000.00		80,000.00			
8	Economie publique	295,000.00		337,000.00			
82	Sylviculture			42,000.00			
820	Sylviculture			42,000.00			
8200	Domaine forestier communal			42,000.00			
8200.5010.06	Desserte forestière au Ch Neuf			42,000.00			
87	Combustibles et énergie	295,000.00		295,000.00			
879	Centrale de chauffe	295,000.00		295,000.00			
8790	Centrale de chauffe - copeaux de bois	295,000.00		295,000.00			
8790.5034.00	Agrandissement du silo CAD report	295,000.00		295,000.00			
9	Finances et impôts	6,625.00		69,625.00		98,153.87	
96	Administration de la fortune et de la dette	6,625.00		69,625.00		50,095.47	1,166,539.41
963	Immeubles du patrimoine financier	6,625.00		69,625.00		50,095.47	
9630	Auberge de l'Ange - Grand-Rue 27			63,000.00		50,095.47	
9630.5040.26	Traitement et isolation combles Auberge de l'Ange			30,000.00			
9630.5060.06	Mise à jour équipements Auberge de l'Ange			33,000.00		50,095.47	
9639	Locaux Résidence La Source	6,625.00		6,625.00			

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9639.5040.21	Utilisation locaux Résidence la Source report	6,625.00		6,625.00			
99	Postes non ventilables					48,058.40	1,166,539.41
999	Clôture					48,058.40	1,166,539.41
9990	Clôture					48,058.40	1,166,539.41
9990.5900.00	Report de recettes au bilan					48,058.40	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan						1,166,539.41

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	157,510.00		168,580.00		40,022.65	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	189,830.00		16,500.00		4,804.25	
2	Formation	1,407,165.00		1,623,025.00		382,912.07	24,932.40
3	Culture, sport et loisirs			1,785,950.00		449,258.59	70.00
6	Trafic et télécommunications	796,430.00	18,000.00	857,545.00		53,368.65	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3,230,340.00		3,043,810.00		186,077.73	23,056.00
8	Economie publique	295,000.00		337,000.00			
9	Finances et impôts	6,625.00		69,625.00		98,153.87	1,166,539.41
TOTALISATION		6,082,900.00	18,000.00	7,902,035.00	0.00	1,214,597.81	1,214,597.81
Résultat			6,064,900.00		7,902,035.00		

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Remplacement carrelage et portes du bâtiment scolaire Renard

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

Le carrelage des communs date de la création du bâtiment en 1977. L'aspect et les contraintes d'entretien ne correspondent plus aux attentes actuelles.

Objectif

À la suite du projet de rénovation des toilettes en 2021 et 2022 et en conformité avec la planification financière, il est proposé de changer le carrelage des couloirs de l'école du Renard.

Projet

Le projet est de poser le même carrelage que dans le bâtiment Aviateur. Cela concerne 4 étages avec une surface d'environ 450m².

Le carrelage existant étant posé directement sur la chape et que le nouveau aura (avec la colle) une épaisseur plus conséquente, l'intervention sur les portes est inévitable.

Les portes de classes existantes ne répondant pas aux normes feu actuelles, la variante de les remplacer s'impose.

Une analyse amiante a été menée et il n'y a pas d'amiante dans la colle de carrelage, ni dans les joints. En revanche dans la colle des plinthes le laboratoire a décelé de la chrysotile blanche (amiante) et sera traitée spécifiquement.

Ces travaux se réalisant durant les vacances estivales, ils seront réalisés par étapes sur 2 ou 3 ans.

Actuel



Projet (idem Aviateur)



Actuel



Projet (idem Aviateur)



Budget des travaux

Désamiantage	CHF	16'500.-
Démolition, lissage chape et carrelage	CHF	140'000.-
Changement de 23 portes de classes	CHF	38'000.-
Peinture huisseries métalliques	CHF	5'500.-
Divers et imprévus 5%	CHF	10'000.-
TOTAL TTC	CHF	210'000.-

Imputation comptable MCH2

Carrelage et portes :	CHF	210'000.-	2170.5060.09
Frais financiers :			
2025 Intérêts 1% (50%) :	CHF	1'050.-	
2026 Intérêts 1% (50%) :	CHF	1'050.-	
2027 Amortissement 3% :	CHF	6'300.-	

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver le remplacement du carrelage et des portes du bâtiment scolaire Le Renard.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'édilité

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

Dans le cadre de l'extension de la communauté d'autoconsommation au niveau des bâtiments communaux, l'installation de 270 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'édilité fait sens. Le but est de poser un maximum de panneaux sur la toiture sud sans devoir modifier l'ampérage de l'introduction.

Description

L'application cantonale de la nouvelle loi sur l'énergie devrait inciter l'autoproduction d'électricité en donnant la possibilité de regroupement de consommateurs.
Cette installation compterait 134 panneaux full black pour une puissance de 59 kWc. Vu la fréquentation du site, l'installation d'une barre à neige est obligatoire.

Vue du toit concerné



Evaluation d'aptitude

Chemin d'En-Faye 2a
1616 Attalens

Aptitude: Excellente

Electricité solaire jusqu'à une valeur de 7'100
francs...

...ou Chaleur solaire faisant baisser les frais de
chauffage de 11 %.



Budget

Fourniture matériel	CHF	21'500.-
Montage et installation	CHF	24'500.-
Câblage DC/AC	CHF	16'000.-
Accessoires (barre à neige, parafoudre, admin)	CHF	18'000.-
Divers et imprévus 5%	CHF	4'000.-
Subvention Pronovo	CHF	-18'000.-
TOTAL TTC	CHF	66'000.-

Imputation comptable MCH2

Photovoltaïque édilité :	CHF	84'000.-	6151.5040.28
Subvention :	CHF	-18'000.-	6151.6360.00
Frais financiers :			
2025 Intérêts 1% :	CHF	660.-	
2026 amortissement 4% :	CHF	2'640.-	

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'édilité.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Remplacement d'un véhicule édilitaire

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

Dans le cadre de la planification de renouvellement des véhicules de l'édilité et vu l'état d'usure avancé du « Tremo 2 », son remplacement est devenu urgent. En effet, il a 13 ans et 3'300 heures d'utilisation. Ce renouvellement doit permettre d'éviter des frais de réparation de plus en plus élevés (CHF 26'000.- de frais durant les 4 dernières années)

Objectif

Le choix doit porter sur un véhicule qui respecte les dernières normes du point de vue de l'environnement tout en répondant aux besoins spécifiques du service de l'édilité (transport, déneigement, interventions de longues durées, ...). Le meilleur rapport coût/utilité doit être visé.

Projet

Un véhicule électrique a été envisagé. L'utilisation durant la saison froide et pour une utilisation intensive (déneigement) et prolongée sans possibilité de recharge rend cette variante inenvisageable avec les produits actuellement sur le marché. A noter que les prix sont encore prohibitifs et ne seraient pas compensés par des coûts d'entretien moindres.

Exemple de prix véhicule 100% électrique :

- Boschung Pony P3.0 CHF 250'000.-
- Meili Beat-e CHF 253'000.-

A l'heure actuelle, et en fonction des besoins du service, un véhicule thermique s'impose. Comme base pour la présentation de ce budget et suite à divers essais, c'est le porte-outils Meili Ueli M600 qui a été retenu. Déjà en possession d'un véhicule de cette marque, nous en sommes très satisfaits.

Caractéristiques techniques :

- Moteur diesel Hatz 75 CV
- Consommation env. 5 litres/h
- Niveau 5 d'émissions avec filtre à particules
- Véhicule à 4 roues motrices et directrices

**Budget**

Porte-outils Meili Ueli M600	CHF	135'000.-
Equipements et préparation	CHF	15'000.-
Reprise Tremo 2	CHF	-10'000.-
TOTAL TTC	CHF	140'000.-

Imputation comptable MCH2

Véhicule utilitaire :	CHF	140'000.-	6150.5060.00
-----------------------	-----	-----------	--------------

Frais financiers :

2025 Intérêts 1% :	CHF	1'400.-
2026 Amortissement 10% :	CHF	14'000.-

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver le remplacement d'un véhicule édilitaire.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Remplacement de l'équipement hivernal pour la voirie

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

Dans le cadre de la planification de renouvellement et vu l'état d'usure avancé des équipements de déneigement, une mise à jour s'impose pour assurer les prestations attendues.

Description

Le renouvellement du pool du matériel de déneigement consiste à remplacer une saleuse et deux lames à neige. Ce matériel sera utilisé sur les cinq véhicules qui interviennent en même temps.



Budget

Saleuse	CHF	29'000.-
Lame à neige vario	CHF	12'500.-
Lame à neige droite	CHF	13'800.-
Préparation des éléments	CHF	2'500.-
TOTAL TTC	CHF	57'800.-

Imputation comptable MCH2

Equipement hivernal :	CHF	57'800.-	6150.5060.00
-----------------------	-----	----------	--------------

Frais financiers :

2025 Intérêts 1% :	CHF	578.-	
--------------------	-----	-------	--

2026 Amortissement 10% :	CHF	5'780.-	
--------------------------	-----	---------	--

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver le remplacement de l'équipement hivernal pour la voirie.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Mesures pour les canalisations d'eaux claires et usées

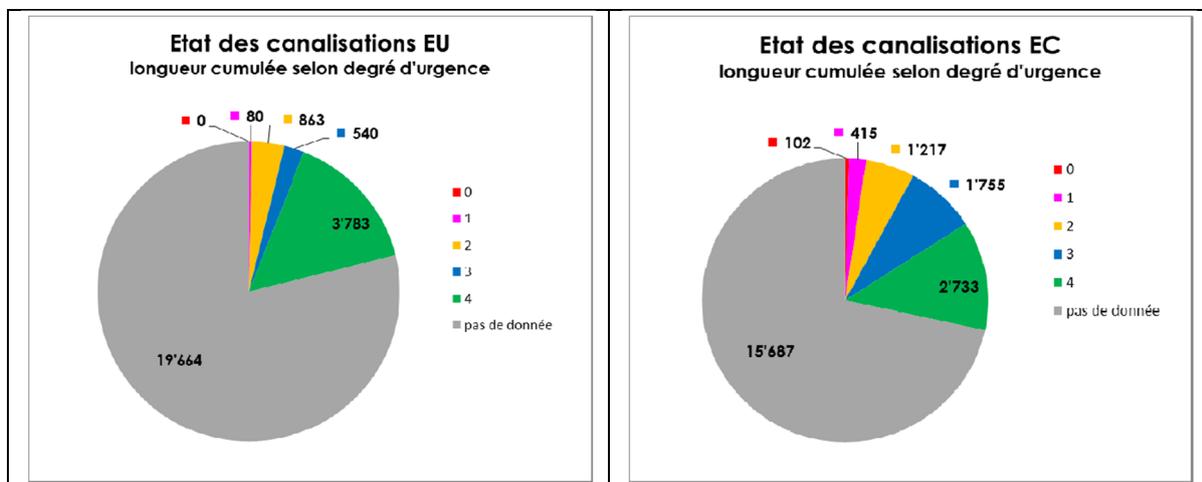
Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

À la suite de l'approbation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) en décembre 2023, plusieurs mesures doivent être réalisées pour garantir le bon fonctionnement du réseau des eaux claires et usées.

Proposition

Le rapport technique du mandataire hydraulicien liste et priorise les mesures les plus urgentes. Toutes les installations avec un besoin d'intervention immédiat se trouvent en priorité 1 et doivent être assainies dans les 5 ans. Au total 31 points de défauts doivent être traités au plus vite.



Ce budget sur 3 ans permet les interventions et le remplacement des installations sur les réseaux d'évacuation.

L'impact financier est moindre car ces montants sont autofinancés par les taxes.

Budget

Relevés, interventions et remplacement de divers collecteurs (PGEE)	CHF	240'000.-
TOTAL TTC	CHF	240'000.-

Imputation comptable MCH2

Mesures PGEE :	CHF	240'000.-	7201.5032.01
Frais financiers :			
2025 Intérêts 1% :	CHF	2'400.-	
2026 Amortissement 1.25% :	CHF	3'000.-	

Conclusion

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les mesures pour les collecteurs d'eaux claires et usées.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Sécurisation du périmètre scolaire

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

Les déposes sauvages des enfants ont toujours posé problèmes dans le périmètre scolaire. La sécurisation du périmètre scolaire devient impérative ainsi que la gestion du trafic.

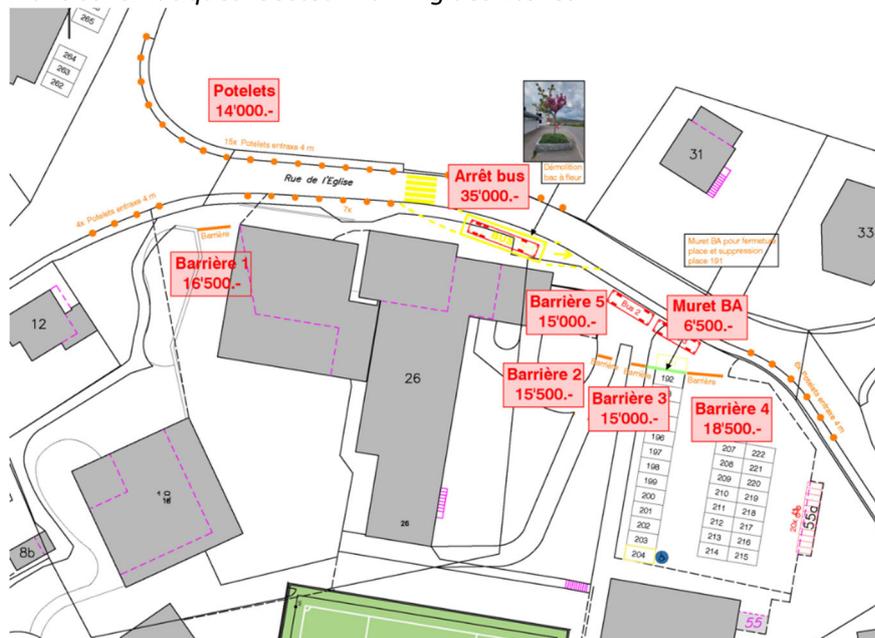
Description

Pour améliorer sensiblement la situation, il est prévu de limiter les accès à l'aide de barrières automatiques qui fonctionneront avec le système d'accès communal de type Kaba. Des potelets permettront de gérer les problèmes de stationnement, un arrêt de bus sera créé afin de sécuriser la partie avale du parking des Etoiles.

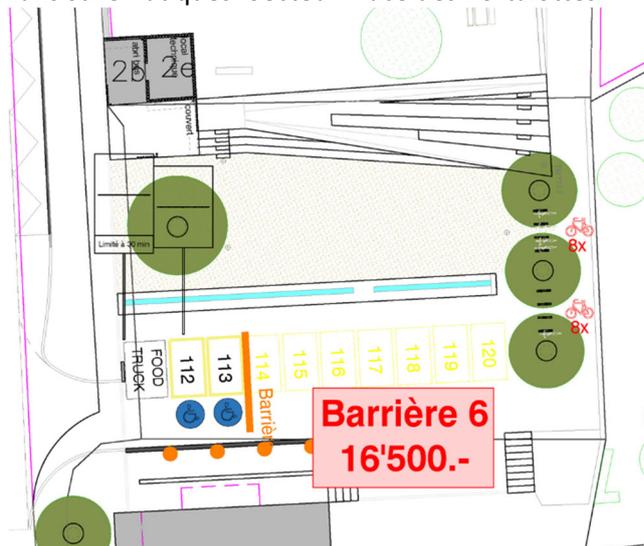
Le projet d'agrandissement du silo à pellets qui est en cours d'étude (entreprise Celsius) sera aussi intégré à la réflexion.

L'accès à la partie inférieure du périmètre scolaire devra aussi être régulé par la pose d'une barrière au niveau de la place des Portalottes.

Plans schématiques -Secteur Parking des Etoiles



Plans schématiques -Secteur Place des Portalottes



Budget

Travaux de génie civil yc arrêt bus	CHF	58'500.-
Fourniture et pose de barrières automatique système Kaba	CHF	72'500.-
Fourniture et pose potelets	CHF	14'000.-
Electricité	CHF	10'500.-
Honoraires ingénieur et procédure	CHF	10'000.-
Divers et imprévus 5%	CHF	8'000.-
TOTAL TTC	CHF	173'500.-

Imputation comptable MCH2

Sécurisation périmètre scolaire	CHF	173'500.-	1110.5060.10
Frais financiers :			
2025 Intérêts 1% :	CHF	1'735.-	
2026 Amortissement 5% :	CHF	8'675.-	

Conclusion

La commission des bâtiments, à la majorité, a préavisé favorablement ce budget.

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver la sécurisation du périmètre scolaire.

Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Message du Conseil communal

Études et réalisation de modérations de trafic

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'objet cité en titre.

Situation

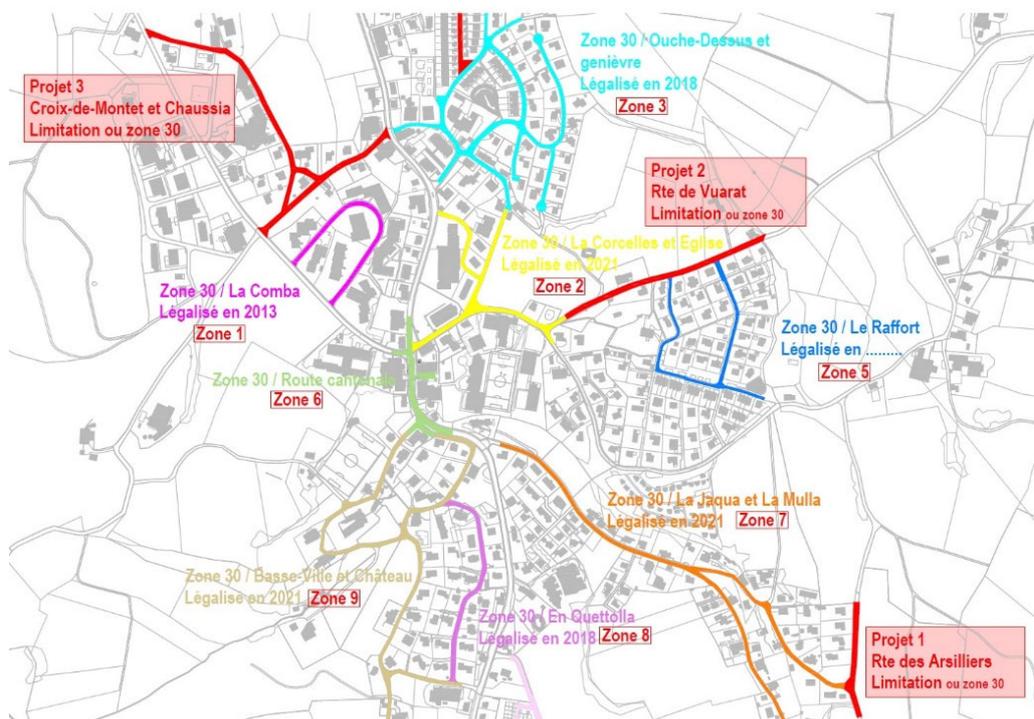
Le Conseil Communal souhaite poursuivre le développement et l'étude des limitations de vitesse sur son territoire communal. Avec le budget actuel, les zones Arsilliers, la Croix-de-Montet et la rue des Clous sont en étude. La volonté est de poursuivre la sécurisation du territoire communal.

Description

Pour ce faire, nous allons mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés qui va étudier la faisabilité et établir les projets en vue de la réalisation des tronçons suivants :

- Rte des Arsilliers / Zone 30 / Réalisation
- Rue de la Croix-de-Montet / Zone 30 / Etude et réalisation
- Ch. de la Chaussia / Modérateurs / Etude et réalisation
- Ch. des Clous / Zone 30 / Réalisation
- Rte de Remaufens / Zone 30 / Etude et réalisation
- Rte de Vuarat / Modérateurs / Etude et réalisation

Plan schématique



Budget

Etude de faisabilité bureau d'ingénieurs	CHF	16'500.-	
Géomètre officiel	CHF	5'000.-	
Réalisation des travaux	CHF	95'000.-	
Divers et imprévus 5%	CHF	<u>10'000.-</u>	
TOTAL TTC	CHF	126'500.-	

Imputation comptable MCH2

Nouvelles zones 30 km/h	CHF	126'500.-	7900.5060.01
Frais financiers :			
2025 Intérêts 1% :	CHF	1'265.-	
2026 Amortissement 15% :	CHF	3'225.-	
2026 Amortissement 5% :	CHF	5'250.-	

Conclusion

La commission des routes, à l'unanimité, a préavisé favorablement ce budget.

Sur la base des éléments ci-dessus, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les études de limitations et modérations de trafic.